



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture

# Analyse des incitations par les prix pour arachide au Burkina Faso pour la période 2005-2013

---

Avril 2015

# Analyse des incitations par les prix pour arachide au Burkina Faso pour la période 2005-2013

---

Avril 2015

Cette note technique est un produit du programme de Suivi et Analyse des Politiques Agricoles et Alimentaires (SAPAA). Elle sera mise à jour dès que de nouvelles données seront rendues disponibles.

Le programme SAPAA est mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) en collaboration avec l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) et les partenaires nationaux dans les pays participants. Elle est soutenue financièrement par la fondation Bill et Melinda Gates, l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) et la Hollande.

L'analyse présentée dans ce document est le résultat du partenariat établi avec la DGESS du Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire (MARHASA) dans le contexte du programme SAPAA.

Cette note technique a été préparée par Yassia Kindo de la DGESS/MARHASA, Alban Mas Aparisi de la FAO avec le soutien et les contributions de Richard S. Guissou et de Francine Ilboudo de la DGESS/MARHASA.

Pour plus d'informations : [www.fao.org/in-action/mafap](http://www.fao.org/in-action/mafap)

Citation recommandée:

FAO. 2015. *Analyse des incitations par les prix pour l'arachide au Burkina Faso*. Série de notes techniques, SAPAA, par Kindo, Y. et Mas Aparisi, A., Rome.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2015

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request) ou adressée par courriel à [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être achetés par courriel adressé à [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org).

## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES .....	iv
RÉSUMÉ DE LA NOTE .....	v
CONTEXTE DU PRODUIT .....	v
DYNAMIQUES EXPLICATIVES .....	vi
RECOMMANDATIONS.....	vi
1. OBJET DE LA NOTE.....	1
2. CONTEXTE DU PRODUIT .....	2
PRODUCTION.....	3
CONSOMMATION/UTILISATION.....	5
COMMERCIALISATION ET ÉCHANGES .....	6
DESCRIPTION DE LA FILIÈRE .....	8
DÉCISIONS ET MESURES DE POLITIQUES .....	11
3. MÉTHODOLOGIE.....	13
4. BESOINS EN DONNÉES, DESCRIPTION ET CALCUL DES INDICATEURS.....	17
STATUT D'ÉCHANGE DU PRODUIT .....	17
AXE DE COMMERCIALISATION ANALYSÉ.....	17
PRIX ÉTALON.....	19
PRIX DOMESTIQUE .....	21
TAUX DE CHANGE.....	23
COÛTS D'ACCÈS.....	23
BUDGET ET AUTRES TRANSFERTS .....	28
AJUSTEMENTS DE QUALITÉ ET DE QUANTITÉ .....	28
VUE D'ENSEMBLE DES DONNÉES .....	29
SYNTHÈSE DES INDICATEURS .....	32
5. RÉSULTATS ET INTERPRÉTATION.....	33
6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....	41
LIMITES.....	43
BESOINS EN RECHERCHE APPROFONDIE.....	43
BIBLIOGRAPHIE.....	45

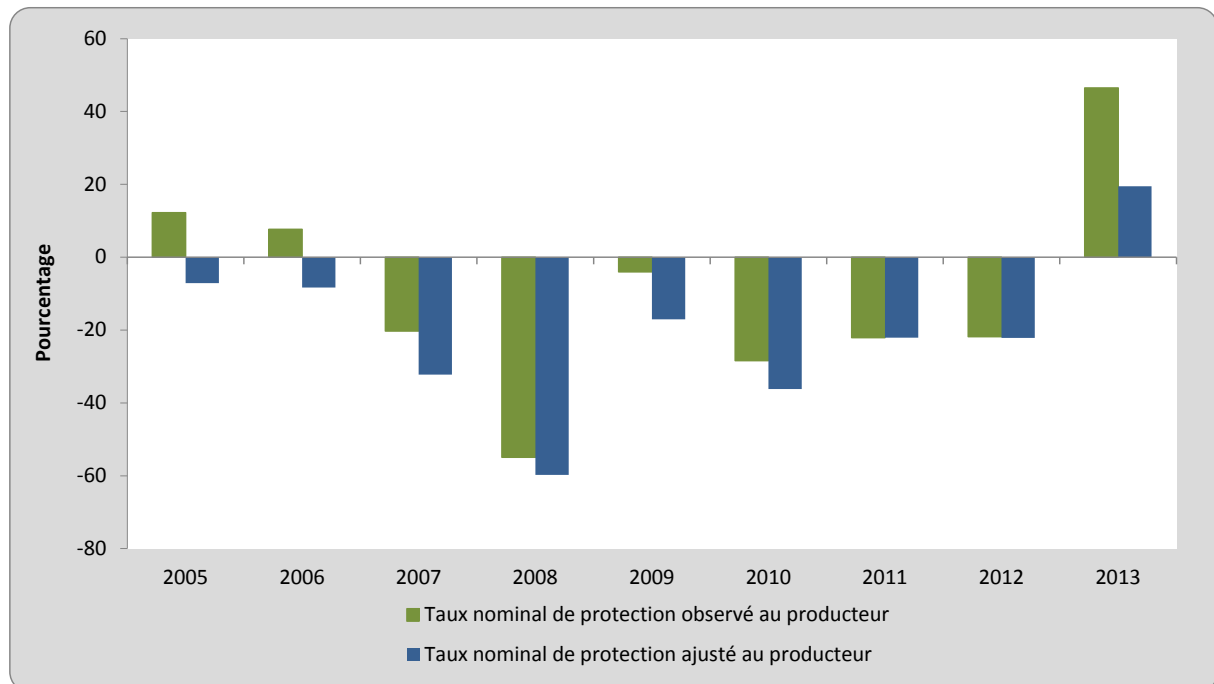
## RÉSUMÉ DE LA NOTE

**Produit:** Arachide  
**Période d'analyse:** 2005-2013  
**Statut d'échange:** Exporté en 2005-2010 et 2013, puis importé en 2011-2012

### CONTEXTE DU PRODUIT

- Jusqu'au début des années 1990, l'arachide était la première culture de rente au Burkina Faso avant le coton. La situation s'est inversée en raison de compétitivité de l'arachide par rapport à certaines graines oléagineuses, cette spéculation a perdu sa notoriété.
- L'intérêt d'une redynamisation de la filière arachidière demeure dans le programme des politiques de l'État.
- La production de l'arachide est en hausse avec un taux d'accroissement annuel moyen de 6 pourcent, essentiellement du fait de l'extension des surfaces que des rendements qui sont les plus bas dans la zone UEMOA.
- L'arachide est très peu échangée à l'extérieur du pays, avec une part des exportations ne représentant en moyenne que 2 pourcent de la production sur la période. Cette proportion échangée est essentiellement destinée aux pays de la sous-région, la présence d'aflatoxine limitant sévèrement sa conquête du marché international.

Durant la dernière décennie, aucun projet d'envergure ni de politiques/mesures n'a visé exclusivement ou directement la promotion de la filière arachide au Burkina Faso.



Le Taux Nominal de Protection observé (TNP, ligne verte) dans le graphique ci-dessus mesure l'effet des distorsions de politiques et des performances générales du marché sur les incitations par les prix pour les producteurs. Le TNP ajusté (ligne bleue) reflète les mêmes éléments que le TNP observé en plus des distorsions de marché qui résulteraient d'inefficiences dans la filière du produit, ainsi que du désalignement du taux de change.

## DYNAMIQUES EXPLICATIVES

- Sur l'ensemble de la période, en moyenne, les producteurs ont obtenu des prix inférieurs aux prix de référence calculés par le SAPAA à partir des prix FOB et CAF aux frontières du Burkina Faso et du Ghana et du Burkina Faso et du Mali, respectivement.
- Les inefficiences sur les segments frontière-grossiste et grossiste-producteur, particulièrement les surcoûts liés au transport, les marges excessives ainsi que les frais illicites ont fortement joué sur les niveaux de pénalisation des deux types d'acteurs de la filière.
- Bien qu'aucun phénomène spécifique de nature à influencer les prix des acteurs n'ait été observé en 2013, la situation s'est inversée avec des incitations enregistrées tant pour les producteurs que pour les grossistes.

## RECOMMANDATIONS

Afin d'améliorer l'efficacité de la filière et de s'assurer que les producteurs soient incités par des prix alignés sur ceux du marché sous régional de manière durable, il est recommandé de :

- augmenter les dépenses de construction et de réhabilitation des infrastructures routières, selon les axes de commercialisation liant les principales zones de production aux principales zones de consommation, ainsi que les principaux corridors servant aux flux externes des produits ;
- accompagner les acteurs dans leurs activités en mettant l'accent sur les bonnes pratiques en termes de production, de commercialisation et de transformation de l'arachide ;
- mettre à la disposition des producteurs, des semences adaptées aux conditions agro-climatiques du pays pour une meilleure productivité et dépourvues d'aflatoxine, dans le but de faciliter la transformation et de prétendre au marché international ;
- se lancer à l'instar du Sénégal, dans la production de variétés semencières d'arachide à double vocation bouche/huilerie, qui permettra de répondre aux exigences du marché extérieur sur lequel l'arachide de bouche est plus prisée.

## 1. OBJET DE LA NOTE

Cette note technique mesure, analyse et interprète les incitations par les prix pour l'arachide au Burkina Faso pour la période 2005-2013.

A cette fin, nous comparons les moyennes annuelles des prix au producteur et au marché de gros avec les prix de référence calculés sur la base du prix du même produit sur le marché international. Les écarts entre les prix de référence et les prix le long de la filière indiquent dans quelle mesure les incitations (écarts positifs) ou les pénalisations (écarts négatifs) existent au niveau de l'exploitation et du marché de gros. Le taux nominal de protection (TNP) permet d'exprimer ces écarts en termes relatifs. Ces indicateurs clés sont utilisés afin de mettre en évidence les effets des politiques et des écarts de développement des marchés sur les prix.

La note commence par un bref examen de la production, de la consommation/utilisation, du commerce et des décisions de politiques et mesures affectant le marché du produit (Partie 2). Elle fournit ensuite une description détaillée de la façon dont les éléments clés pour l'analyse des prix ont été obtenus (Partie 3). Les indicateurs SAPAA/SAPAA sont ensuite calculés avec ces données et interprétés par une mise en relation avec les politiques existantes et les caractéristiques du marché (Partie 4). Des recommandations politiques sont formulées sur la base de cette interprétation (Partie 5). Pour finir, la note fournit des messages clés, les limites de l'analyse et identifie des domaines nécessitant une recherche plus poussée afin d'étoffer l'analyse (Partie 6).

Les résultats de cette analyse sont destinés aux acteurs impliqués dans l'élaboration des politiques agricoles et alimentaires. Ils peuvent aussi servir à nourrir un dialogue politique fondé sur des faits concrets au niveau national ou régional.

Cette note technique ne doit pas être interprétée comme une analyse de la filière ou une description détaillée de la production, de la consommation ou de la structure des échanges. Toutes les informations relatives à ces domaines sont présentées uniquement dans le but de fournir des éléments de contexte sur le produit étudié, d'aider à comprendre les grandes tendances et de faciliter l'interprétation des indicateurs. Les informations de cette note technique ont été revues et validées.

## 2. CONTEXTE DU PRODUIT

Au Burkina Faso, les principales spéculations qui composent la filière oléagineuse sont l'arachide, les graines de coton, les graines de sésame, les noix de karité, le soja et les noix de cajou. Le sésame, le coton, le soja et l'arachide sont des productions de plein champ dont les superficies plantées peuvent être rapidement étendues si les circonstances s'y prêtent. Jusqu'en 1977, l'arachide était la première culture de rente au Burkina Faso avant le coton (Dyemkouma, 2009). Vu l'importance de cette culture dans le pays et les opportunités économiques qu'elle semblait offrir à cette époque, des initiatives<sup>1</sup> ont été engagées en vue de promouvoir sa production et sa valorisation. Ainsi est née la Société de Financement et de Vulgarisation de l'Arachide (SOFIVAR), une société d'Etat créée en 1985 sur financement de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Les différents objectifs de la SOFIVAR étaient (MEF et MARA, 1996) :

- la promotion de la culture de l'arachide par l'appui technique aux producteurs et sa participation au financement des opérations de recherche-développement pour l'amélioration de la production ;
- la collecte, le transport et le stockage de l'arachide ;
- le tri, le conditionnement et la distribution des semences d'arachide ;
- la valorisation de l'arachide, soit par la vente en l'état sur le marché local, soit par la transformation qui serait assurée par la société d'huilerie et de savonnerie (CITEC) ;
- l'aide au développement des autres cultures oléagineuses ;
- et plus généralement, la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles, commerciales et financières se rattachant directement et indirectement à son objet social.

Pour des raisons de gestion et des contraintes d'ordre technique et financier (compétitivité de l'arachide par rapport à la graine de coton ou à la graine de palme, baisse des cours mondiaux, coût élevé de l'arachide, manque d'appui en intrants etc.), la situation financière de la SOFIVAR s'est dégradée à partir de 1991, et elle a été liquidée en 1999. Depuis lors, la filière arachide n'évolue plus selon une organisation bien structurée et bien qu'on assiste à une tendance à la hausse de la production due à une extension des surfaces cultivées, cette spéculation perd sa notoriété au profit d'autres cultures de rente.

Il est tout de même important de noter que depuis la liquidation de la SOFIVAR, l'intérêt pour une éventuelle redynamisation de la filière arachidière demeure dans le programme des politiques de l'Etat. Cet intérêt est marqué, par exemple, par les opérations de distribution de semences améliorées d'arachides aux producteurs. Au regard de ces différentes phases qu'a traversée la filière, il est opportun de se poser la question suivante : l'environnement politique burkinabè est-il encore favorable à la promotion de la filière arachidière ? Les incitations et les pénalisations par les prix à la production de l'arachide permettent-elles de comprendre les effets des politiques appliquées et mieux orienter les futures décisions ?

---

<sup>1</sup> Parmi ces initiatives, on peut citer les études menées respectivement par la Société Africaine d'Etude et de Développement (SAED) sur la demande du gouvernement en 1981 et par la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) en 1983, toutes deux sur la possibilité de promouvoir la culture de l'arachide au Burkina Faso.



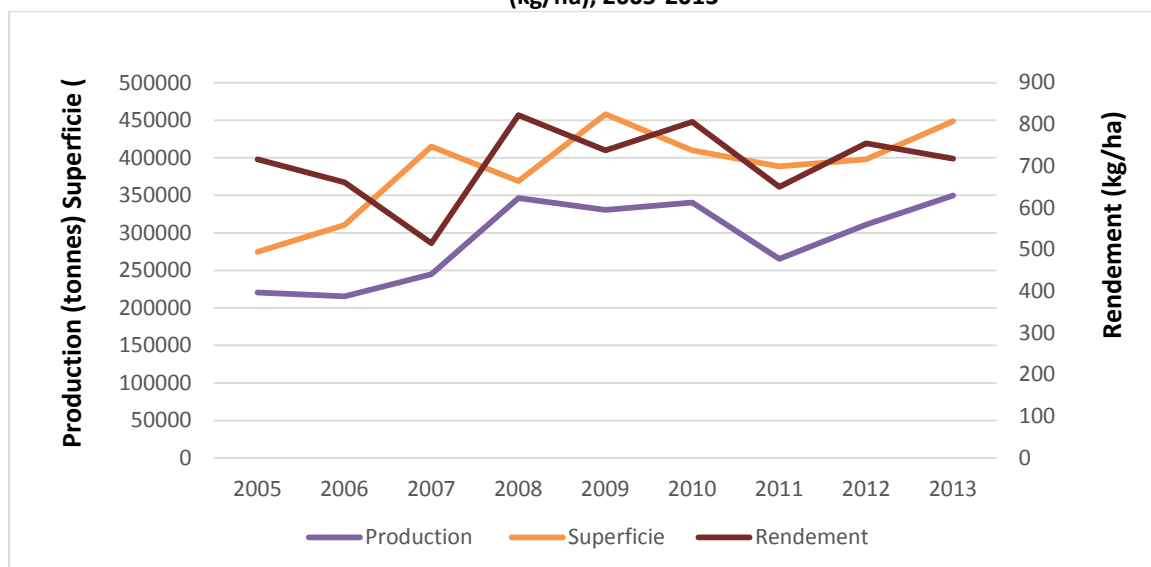
## PRODUCTION

Les producteurs d'arachide sont généralement membres de ménages exploitant des parcelles privées de l'ordre de 0,69 ha (PNGT 2, 2011) par exploitant, sur lesquelles des méthodes et techniques culturales rudimentaires sont utilisées. Les femmes occupent traditionnellement une place importante dans la production, dont elles utilisent le produit pour l'autoconsommation et comme complément de revenus monétaires. En effet plus de 43 pourcent des superficies allouées à la production de l'arachide sont exploitées par des femmes contre seulement 4 pourcent pour les autres types de cultures. Au-delà de cette exploitation individualisée, quelques groupements associatifs de production d'arachide existent dans l'Ouest du Pays, comme les associations Hèresso et Mogoya dans les Cascades et les Hauts Bassins.

Sur la période 2005-2013, la superficie consacrée à la production de l'arachide est passée de 274 603 hectares à 448 767 hectares, soit une hausse annuelle moyenne de 6.3 pourcent, bien que ce taux ait été de 3 pourcent entre 2010 et 2013. En ce qui concerne la production, elle est passée de 220 525 à 349 687 tonnes entre 2005 et 2013, avec un taux de croissance annuelle moyen de l'ordre de 6 pourcent (DGESS, 2013). Après un choc adverse en 2011, faisant chuter le niveau de la production de 22 pourcent par rapport aux années antérieures, la croissance de la production s'est accélérée pour atteindre 31 pourcent entre 2012 et 2013, établissant ainsi la croissance annuelle moyenne de la production à 1 pourcent entre 2010 et 2013.

La relative croissance de la production réside plus dans l'extension des surfaces cultivées que dans l'amélioration des rendements, qui restent stagnants sur l'ensemble de la période (Figure 1). Le rendement moyen sur la période est de 755 kg/ha, en deçà de la moyenne dans la zone UEMOA qui est de 884 kg/ha (FAOSTAT, 2014). Cette faiblesse des rendements reflète une faible utilisation des intrants agricoles dans la production de l'arachide. D'autres contraintes entravent l'évolution de la production de l'arachide. On peut citer le manque de semences améliorées ; l'insuffisance des équipements de labour et les engrais non adaptés. Toutes ces contraintes ont contribué à la perte de la notoriété d'antan de l'arachide comme première culture de rente, au profit de la production cotonnière.

Figure 1. Évolution de la production (tonnes), de la superficie (hectares) et des rendements de l'arachide (kg/ha), 2005-2013

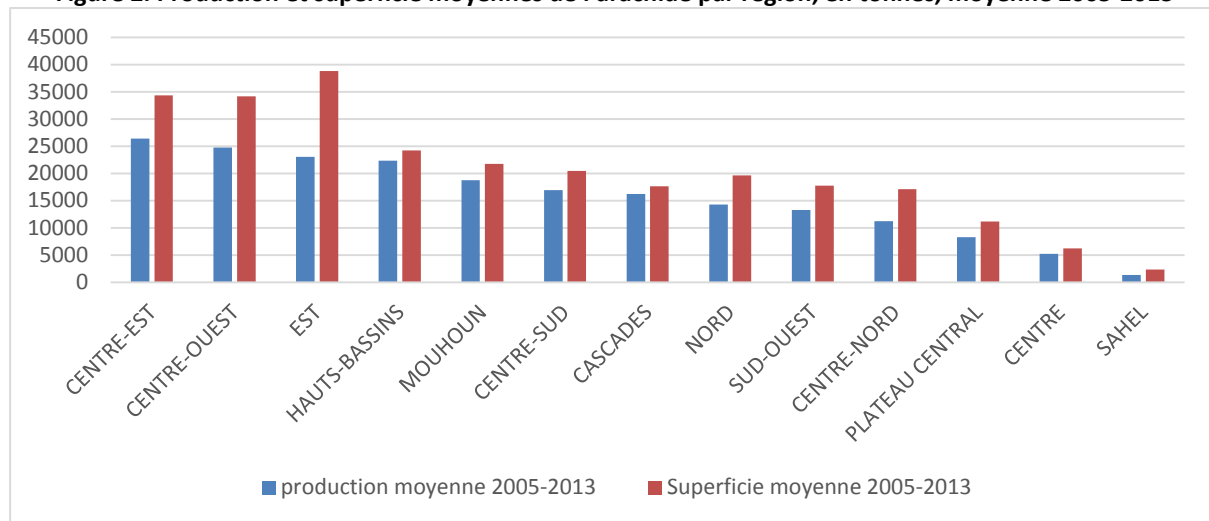


Source : DGESS, 2013

L'arachide est cultivée sur toute l'étendue du territoire. Le Burkina Faso produit en moyenne 291 527 tonnes d'arachides en coques chaque année (soit environ 34 pourcent de la production totale des cultures de rente) sur une superficie moyenne de 385 875 ha depuis 2005. La répartition spatiale de la production présente d'importantes disparités régionales. Les régions du centre-Est et du centre-Ouest sont les plus grandes régions productrices d'arachide avec respectivement 13 pourcent et 12 pourcent de la production sur la période 2005-2013. La plus faible productrice est la région du Sahel avec seulement 1 pourcent de la production totale.

En termes de superficies emblavées, la région de l'Est occupe la plus grande part avec près de 15 pourcent des terres cultivées en arachides, suivie des régions du Centre-Est et du Centre-Ouest avec chacune 13 pourcent (Figure 2).

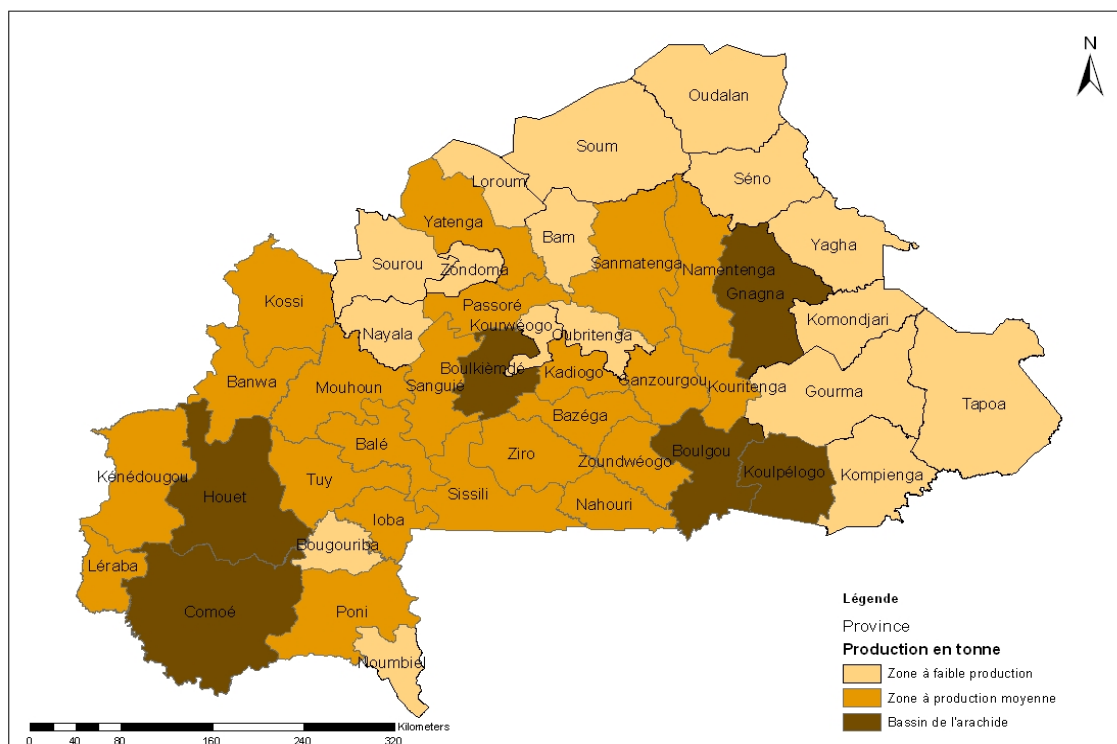
**Figure 2. Production et superficie moyennes de l'arachide par région, en tonnes, moyenne 2005-2013**



Source : DGESS, 2013.

À l'intérieur des deux grandes régions productrices d'arachide, les provinces de grande production sont celles du Boulgou dans la région du Centre-Est, avec 50 pourcent de la production totale moyenne de la région entre 2005 et 2013, et du Boulkiemdé dans la région du Centre-Ouest, avec 41 pourcent de la production régionale (Figure 3).

**Figure 3. Carte de production moyenne d'arachide par province entre 2005 et 2013**



Source : DGESS, 2014

## CONSOMMATION/UTILISATION

L'arachide est cultivée pour ses graines qui servent de matière première pour l'extraction d'huile utilisée en cuisine et en savonnerie. Il existe également de nombreux modes de consommation de l'arachide : soit en graine crue ou grillée, soit sous des formes plus ou moins élaborées issues du marché de l'arachide de bouche et de confiserie comme le beurre, la pâte, la farine, etc.

Les sous-produits de l'arachide donnent lieu à des utilisations diverses :

- Pâte d'arachide, farine d'arachide crue ;
- tourteaux (pour l'alimentation humaine et animale) ;
- farines de tourteaux (pour l'alimentation humaine) ;
- coques qui servent de combustible après broyage, compost, panneaux d'aggloméré ;
- fourrage pour les pailles.

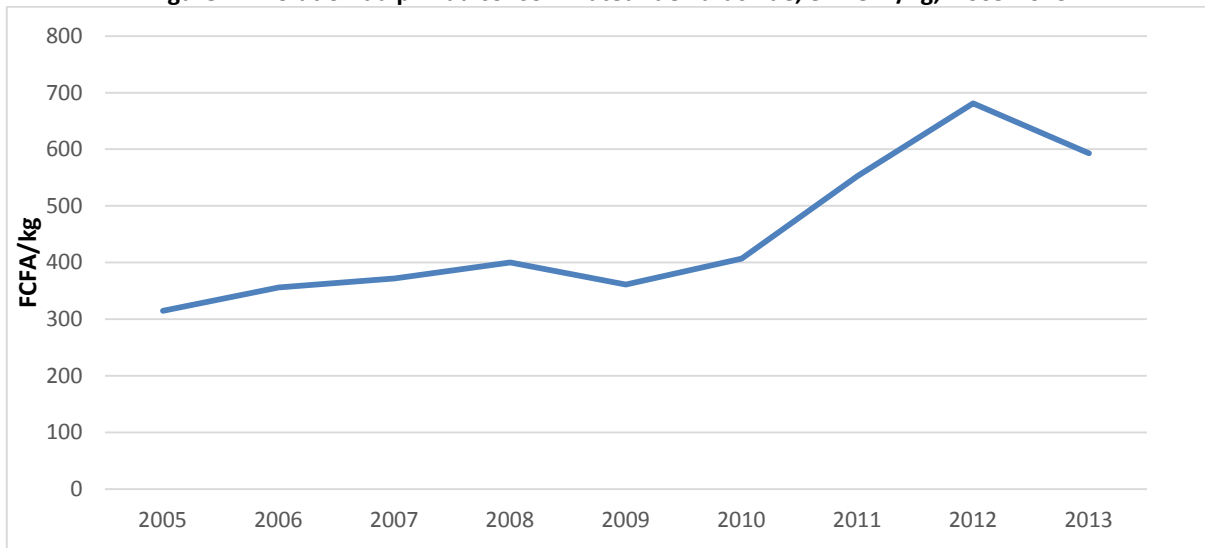
La consommation de l'arachide et de la pâte d'arachide représenterait plus de 2,5 pourcent de la dépense moyenne annuelle du ménage au niveau national<sup>2</sup> (INSD, 2005). La consommation de l'arachide nature et des différents dérivés traverse les différentes catégories sociales de la population. Quant à la consommation de la pâte d'arachide et des arachides grillées (salées ou sucrées), elle semble particulièrement plus forte en zones urbaines.

Entre 2005 et 2012, le prix à la consommation de l'arachide n'a cessé de grimper, hormis une légère baisse en 2009 (Figure 4). Il est ainsi passé de 315 FCFA/kg en 2005 à 681 FCFA/kg en 2012. Cette tendance haussière du prix de l'arachide présume une difficulté d'accès de plus en plus accrue à ce

<sup>2</sup> En dehors de la consommation de l'huile d'arachide.

produit par la population. La baisse du prix entre 2012 et 2013, de 13 pourcent, pourrait augurer une amélioration de l'accessibilité au produit si la tendance se maintenait.

**Figure 4. Évolution du prix au consommateur de l'arachide, en FCFA/kg, 2005-2013**



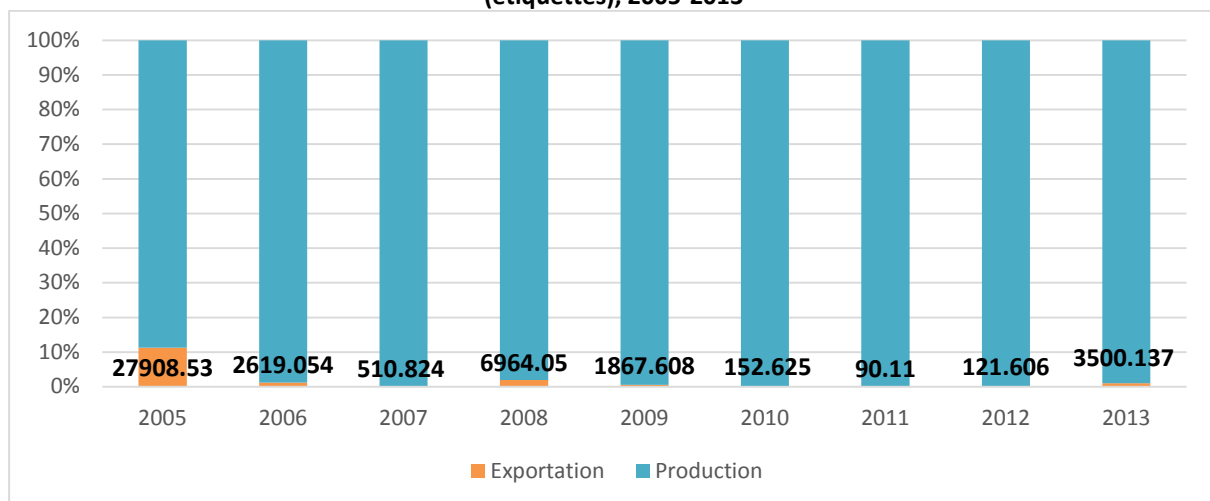
Source : SIM, SONAGESS, 2013

## COMMERCIALISATION ET ÉCHANGES

La commercialisation a jadis été assurée par une multitude de petits opérateurs. En 1985, la SOFIVAR a été créée pour promouvoir la culture et la commercialisation de l'arachide. Mais en tant que leader sur le marché, elle n'achetait que 3 000 tonnes en moyenne par an (APROMA<sup>3</sup>, 1996).

Quant aux échanges extérieurs, l'ouverture au marché international de l'arachide n'était déjà qu'embryonnaire au temps de la SOFIVAR. En effet, la part de la production commercialisée par la société était en moyenne de l'ordre de 4 pourcent pour la partie commercialisée à l'intérieur du pays et de 2,8 pourcent pour la partie exportée (APROMA, 1996). Cette tendance se poursuit, avec de très faibles exportations par rapport à la production totale entre 2005 et 2013 (Figure 5).

**Figure 5. Proportion des quantités exportées dans la production totale, en %, et volumes exportés, en tonne (étiquettes), 2005-2013**

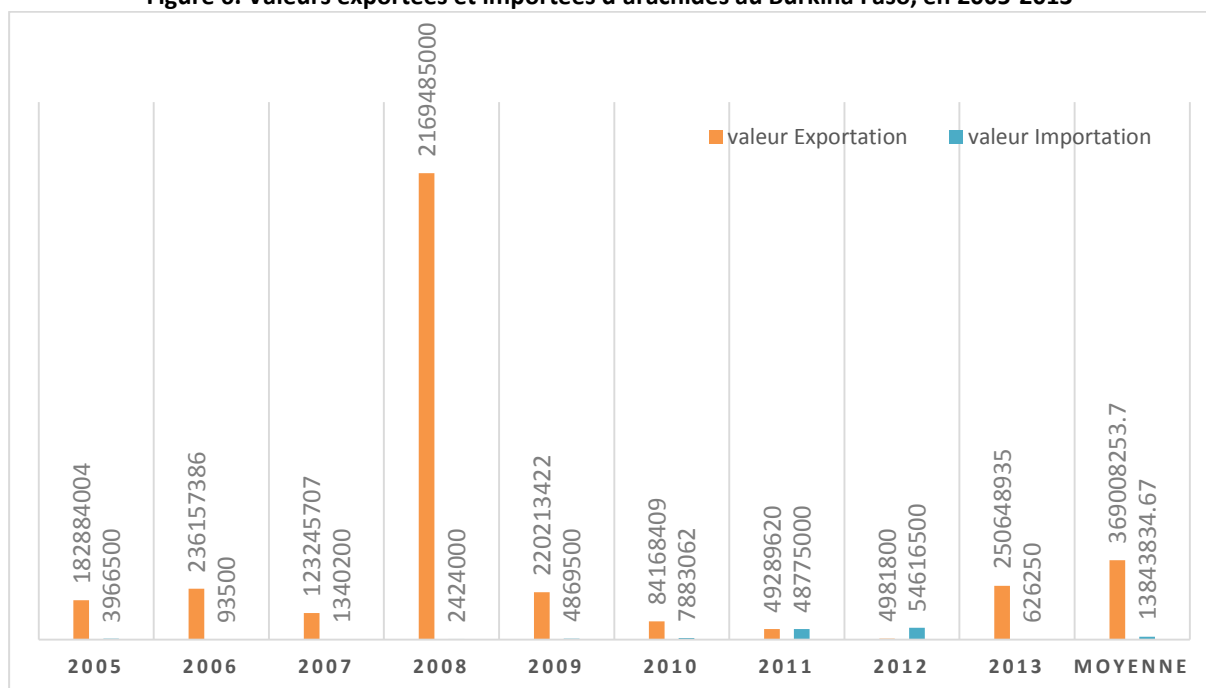


Source : INSD, 2013

<sup>3</sup> Action pour la Promotion du Monde Artisanal

Ainsi, la proportion de la production exportée (2 pourcent sur la période) est très faible et a sévèrement baissé entre 2009 et 2012 (passant de 1867 tonnes en 2009 à 121 tonnes en 2012). Les exportations d'arachides ont rapporté, en moyenne, 369 millions de FCFA sur la période 2005-2013 et ont atteint un pic en 2008 avec un montant de plus de 2 milliards de FCFA (Figure 7). La valeur des importations demeure relativement faible et se situe à 13 million de FCFA en moyenne. En 2011 et 2012, années où le pays a été importateur net, la valeur des importations a atteint 48 et 54 millions de FCFA, respectivement.

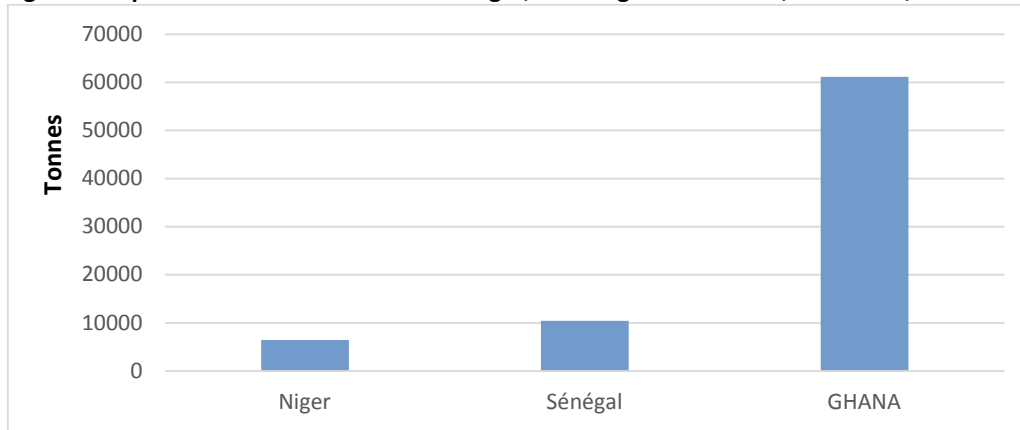
**Figure 6. Valeurs exportées et importées d'arachides au Burkina Faso, en 2005-2013**



Source : Auteurs à partir de l'INSD, 2013

Les exportations de l'arachide du Burkina Faso ne vont pas au-delà des limites de la sous-région ouest africaine. Entre autres facteurs limitatifs, l'arachide burkinabè contient en effet une quantité significative d'aflatoxine, une toxine cancérigène qui la rend non-conforme aux standards phytosanitaires des marchés internationaux. Par ailleurs, l'aflatoxine réduit la possibilité de production d'huile raffinée (SP/CPSA, 2013) d'une qualité acceptable sur le marché international. Les exportations effectuées sur la période 2005-2013 sont donc destinées aux pays de la sous-région et essentiellement au Ghana (Figure 8). En effet les quantités exportées vers le Ghana ont été en moyenne de 1 084 tonnes avant la crise alimentaire de 2010 et de 1 756 tonnes après 2011. Les exportations moyennes de 2005-2010 ont été de 103 et de 197 tonnes respectivement pour le Sénégal et le Niger.

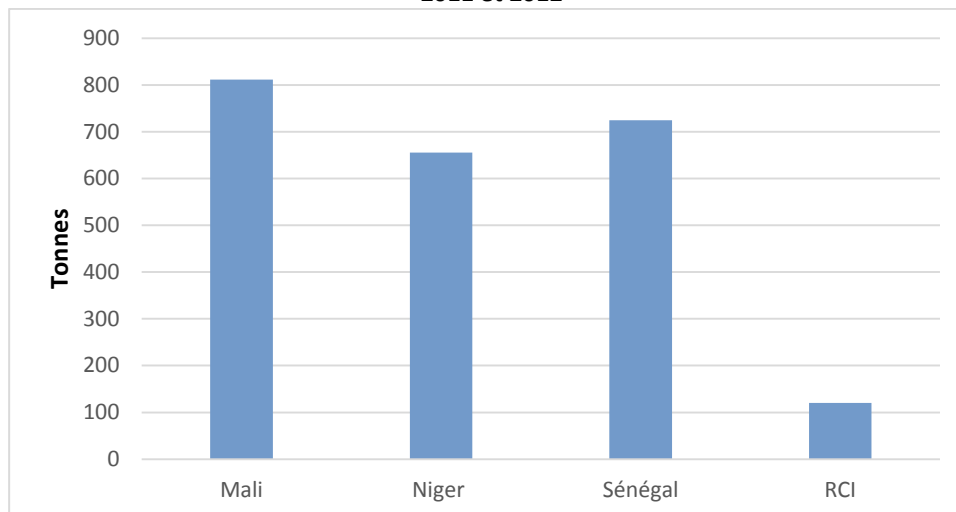
**Figure 7. Exportations d'arachides vers le Niger, le Sénégal et le Ghana, en tonnes, 2005-2010**



Source : INSD, 2013

En 2011 et 2012, le Burkina Faso a été importateur net d'arachide. Ces importations exceptionnelles pourraient s'expliquer par la sous-production consécutive au déficit pluviométrique et hydrologique enregistré pour la campagne 2011-2012 (FAO, 2012). La production agricole de produits de rente a donc chuté de 17 pourcent par rapport à 2010. Celle de l'arachide a spécifiquement baissé de 22 pourcent, réduisant ainsi les moyens de subsistance des ménages. Pour faire face à ce déficit alimentaire couplé de la crise sociale de 2011, le gouvernement a pris des mesures pour faciliter l'importation par la population de produits étrangers (FEWSNET, 2012). Ces mesures (qui ne concernent pas l'arachide) incluent notamment la suspension de la perception du droit de douane et de la TVA sur certains produits. C'est le Mali qui a dominé la provenance des importations d'arachides au Burkina Faso durant ces deux années (Figure 9). Cette situation de crise a été transitoire et en 2013 l'arachide a retrouvé son statut habituel de produit exporté.

**Figure 8. Importations d'arachides au Burkina Faso en provenance des pays de la sous-région, en tonnes, 2011 et 2012**



Source : INSD, 2013

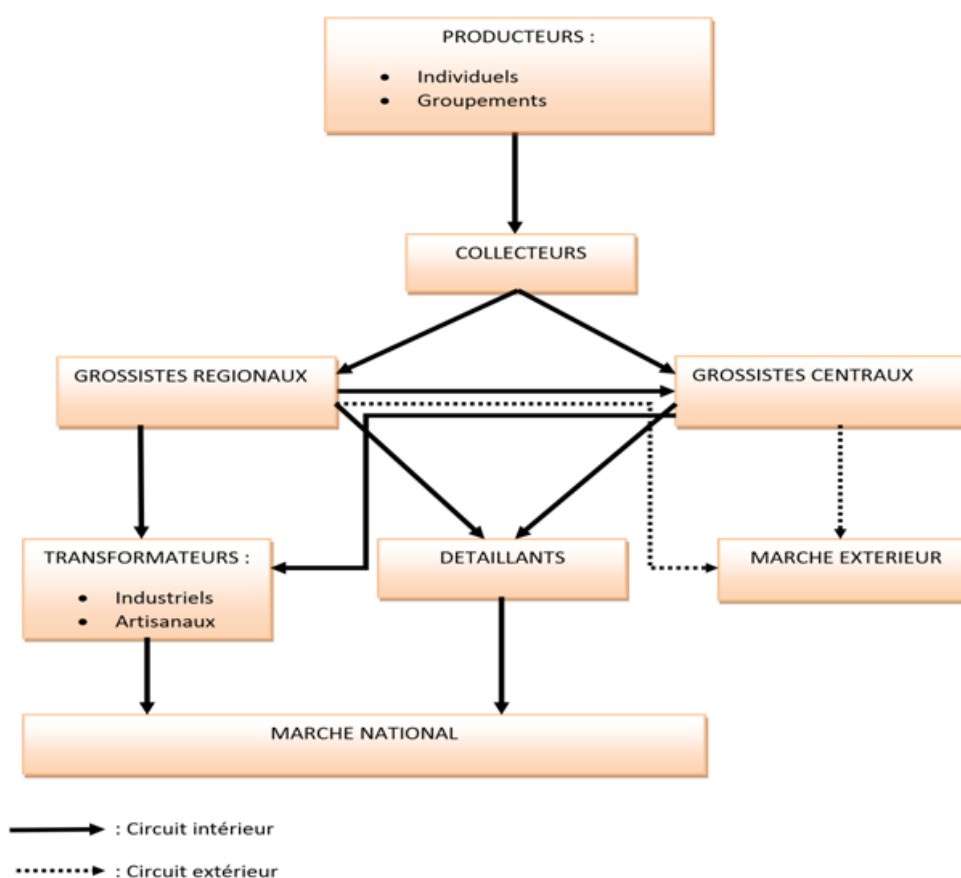
## DESCRIPTION DE LA FILIÈRE

Étant la deuxième culture de rente, l'arachide contribue de façon non négligeable à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) et au revenu agricole des ménages. En effet, la filière génère

annuellement près de 1,45 pourcent du PIB<sup>4</sup> (CEFCOD, 2013). L'arachide procure par ailleurs, aux ménages du pays, 8,8 pourcent du revenu total agricole et près de 16 pourcent du revenu monétaire agricole (EBCVM 2003). Cependant, la filière souffre d'une mauvaise organisation. De nos jours, les flux internes de l'arachide ne sont toujours pas maîtrisés en raison de cette mauvaise structuration de la filière. En effet, toutes les activités de commercialisation et de transformation de l'arachide sont faites de façon artisanale par des personnes regroupées en de petites associations ou par des personnes individuelles.

La Figure 10 ci-dessous montre le schéma simplifié du circuit de commercialisation de l'arachide décortiquée et les interactions entre les différents acteurs.

**Figure 9. Schéma simplifié du circuit de commercialisation de l'arachide décortiquée au Burkina Faso**



Source : Auteurs

Les acteurs intervenant dans la filière sont :

**Les producteurs** : la filière débute avec ces agents. Ce sont principalement de petits producteurs, majoritairement des femmes.

<sup>4</sup> Centre d'Etude, de Formation et de Conseil en Développement

**Les collecteurs** : ce sont les acteurs directement en lien avec les producteurs. Ces agents se chargent de collecter un volume important d'arachides auprès de plusieurs producteurs afin de ravitailler les commerçants grossistes.

**Les grossistes et exportateurs**: Ils sont de deux types. Les grossistes centraux qui interviennent dans les grands centres urbains et les grossistes régionaux qui opèrent à l'intérieur des régions du pays et qui ravitaillent le plus souvent les grossistes centraux. Les grossistes centraux et régionaux sont aussi des exportateurs. Les exportateurs commercialisent de petites quantités d'arachides décortiquées dans les pays de la sous-région. L'arachide décortiquée est en effet moins volumineuse et moins lourde, donc plus facile et rentable à transporter. Il est cependant difficile de l'exporter en dehors des pays de la sous-région, du fait de sa qualité insuffisante qui ne lui permet pas de passer les tests phytosanitaires des marchés internationaux. L'arachide burkinabè connaît notamment d'importants problèmes d'aflatoxine.

**Les transformateurs** : ce sont les unités de transformation le plus souvent artisanales d'arachide coques en huile, en tourteaux et surtout en pâte d'arachide qui est de plus en plus présente dans les habitudes alimentaires, notamment de la population urbaine. La transformation de l'arachide est une activité génératrice de revenus substantiels aux femmes. Il existe également des transformateurs industriels.

Cependant, des contraintes à la transformation limitent les potentialités de ce maillon de la filière. On peut noter, à partir de (SP/CPSA, 2013) :

- le coût élevé de la matière première;
- l'insuffisance de matériels de post-récolte;
- le problème de qualité des variétés disponibles ;
- le problème de conservation des produits ;
- la qualité des produits (problème d'aflatoxine, impureté de l'huile) ;
- la faible disponibilité de matériel semi-artisanal pour la transformation ;
- le faible accès au financement pour la constitution des fonds de roulement.

Malgré sa mauvaise organisation et les contraintes qui la minent, la filière arachide regorge d'atouts et de potentialités parmi lesquels (à partir de SP/CPSA, 2013) :

- l'existence des unités de transformation ;
- La filière arachide est créatrice d'emploi à travers plusieurs centaines de transformateurs individuels, trois sociétés industrielles (SNCITEC, JOSSIRA, SOFIB), des milliers de restauratrices et la transformation par les ménages ;
- une forte demande pour les unités de transformation et pour l'exportation ;
- la disponibilité des terres cultivables ;
- l'existence de marché porteur;
- la disponibilité de petites unités et unités semi industrielles de transformation.



## DÉCISIONS ET MESURES DE POLITIQUES

Durant la dernière décennie, aucun projet d'envergure ni de politiques/mesures n'a visé exclusivement ou directement la promotion de la filière arachide au Burkina Faso. Une mesure d'intensification de la mécanisation agricole adoptée en 2011 à travers l'opération 100 000 charrues au profit prioritairement des femmes pourrait avoir une influence indirecte sur la filière arachide, quand on sait que les femmes occupent une part importante dans la production de l'arachide au Burkina<sup>5</sup>. En plus l'adoption de la stratégie nationale de promotion des exportations (SNE) mettant l'accent sur les produits agricoles est susceptible d'impacter positivement le volume des exportations de l'arachide au Burkina.

Du reste un plan d'action visant le développement des filières oléagineuses a été élaboré en 2003 sans être mis en œuvre. Après la crise des prix alimentaire sur les marchés internationaux de 2008, les objectifs du gouvernement en matière de sécurité et de souveraineté alimentaire se sont essentiellement focalisés sur les céréales locales, en particulier le maïs et le riz. Les filières oléagineuses, qui ne répondaient pas aux exigences conjoncturelles des mesures politiques, n'ont donc pas fait l'objet d'une attention particulière du point de vue des priorités gouvernementales jusqu'à nos jours.

---

<sup>5</sup> Plus de 43% des superficies allouées à la production de l'arachide est exploité par des femmes selon l'enquête PNGT2 2011.



### 3. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie SAPAA a pour but de mesurer les incitations par les prix aux producteurs et autres agents de la filière. L'analyse est fondée sur la comparaison entre des prix domestiques observés et des prix de référence calculés. Les prix de référence sont construits à partir du prix international du produit à la frontière du pays, c'est-à-dire à l'endroit où le produit entre dans le pays (si importé) ou en sort (si exporté). Ce prix étalon est considéré comme libre de toutes distorsions de politique domestique et de marché. Le SAPAA calcule deux types de prix de référence – observé et ajusté. Les *prix de référence observés* sont les prix que les producteurs ou autres agents de la filière pourraient recevoir si les distorsions dues au marché domestique et aux politiques commerciales, tout comme les performances du marché, étaient éliminées. Les *prix de référence ajustés* présentent les mêmes caractéristiques mais prennent également en compte les distorsions supplémentaires dues aux taux de change, aux inefficiences structurelles dans la filière, et au fonctionnement imparfait des marchés internationaux.

L'analyse des incitations par les prix du SAPAA repose sur la loi du prix unique, théorie économique assurant qu'un même produit aura le même prix dans un marché de concurrence pure et parfaite. Cette loi s'applique pour des produits exactement identiques, si l'information n'est pas asymétrique et si les coûts de transactions sont nuls. Il en résulte que l'analyse est faite pour des produits tout à fait identiques ou bien parfaitement substituables sur le marché domestique en termes de qualité. Le cas échéant, l'analyse s'effectue sur des biens comparables. Les indicateurs calculés à partir des prix de référence et des prix domestiques révèlent si les prix sur le marché domestique soutiennent (incitations) ou taxent (pénalisations) les agents de la filière.

Les prix domestiques sont comparés aux prix de référence à deux points spécifiques de la filière – l'exploitation agricole (généralement la principale région de production du produit) et le point de compétition (généralement le principal marché de gros où le produit domestique est en compétition avec le produit venant du marché international). L'approche pour comparer les prix à chaque segment de la filière est expliquée ci-dessous. L'exemple est tiré d'une situation où le produit est majoritairement importé dans le pays. Dans cette situation, le pays importe le produit au prix international (qui est habituellement le prix CIF au plus grand port d'importation du pays). Sur le marché domestique, on observe le prix de ce même produit au point de compétition, qui est dans cet exemple le marché de gros, et à l'exploitation. Les coûts relatifs à la transformation, au stockage et au transport du produit, appelés coûts d'accès, sont aussi pris en compte. Les différentes marges appliquées par les acteurs économiques sont également incluses. Ces coûts sont observés sur les deux segments de la filière, c'est-à-dire entre la frontière et le marché de gros et entre le marché de gros et l'exploitation.

Le prix international de base est rendu comparable au prix domestique au marché de gros en ajoutant les coûts d'accès entre la frontière et le marché de gros. Cette opération permet de calculer le prix de référence observé au marché de gros. Le calcul permet d'inclure tout les coûts pris en charge par les importateurs et autres agents pour amener le produit sur le marché domestique ; ce qui augmente logiquement le prix du produit. Ce prix de référence au marché de gros est ensuite rendu comparable au prix domestique au producteur en déduisant les coûts d'accès entre le marché de gros et l'exploitation. C'est le prix de référence observé au producteur. Il prend en compte tous les coûts pris en charge par les producteurs et autres agents pour amener le produit de l'exploitation

au marché de gros. Mathématiquement, les équations pour calculer les prix de référence observés au point de compétition ( $RP_{owh}$ ) et au producteur ( $RP_{ofg}$ ) pour un produit importé sont les suivantes :

$$RP_{owh} = P_b + AC_{owh}$$

$$RP_{ofg} = RP_{owh} - AC_{ofg}$$

Où  $AC_{owh}$  sont les coûts d'accès observés entre la frontière et le point de compétition, incluant les coûts de manutention à la frontière, les coûts de transports, les marges des différents acteurs, et les différentes taxes (non-commerciales) et autres prélèvements, à l'exception des tarifs à l'importation.  $P_b$  représente le prix international de base et  $AC_{ofg}$  représente les coûts d'accès observés entre l'exploitation et le point de compétition, prenant en compte les coûts de manutention à la ferme, les coûts de transports, de transformation du produit, les marges des agents économiques et toutes autres taxes et prélèvements sur ce segment.

Les étapes décrites ci-dessus sont utilisées une seconde fois en utilisant les prix étalons et les coûts d'accès ajustés afin d'éliminer les distorsions dues à des taux de change sur/sous-évalués, des inefficacités structurelles le long de la filière et au fonctionnement imparfait du marché international. Le prix étalon et les coûts d'accès ajustés sont ensuite utilisés pour générer les prix de référence ajustés.

Pour les produits exportés, une approche légèrement différente est utilisée. Dans ce cas, la frontière est habituellement considérée comme le point de compétition, et le prix FOB est considéré à la frontière comme prix international de base. Par ailleurs, les prix de référence observés et ajustés sont obtenus en soustrayant les coûts d'accès entre la frontière et le point de compétition au lieu de les ajouter. Mathématiquement, les prix de référence au point de compétition ( $RP_{owh}$ ) et à l'exploitation ( $RP_{ofg}$ ) sont calculés par les équations suivantes :

$$RP_{owh} = P_b - AC_{owh}$$

$$RP_{ofg} = RP_{owh} - AC_{ofg}$$

Après avoir calculé les prix de référence observés et ajustés pour le produit, ils sont déduits des prix domestiques à chaque segment de la filière pour obtenir les écarts de prix au marché de gros et à l'exploitation. Les *écarts de prix observés* capturent les effets de distorsions des politiques commerciales affectant directement le prix domestique du produit (par exemple, les politiques de fixation de prix et/ou les taxes d'importations) et la performance des marchés. Les *écarts de prix ajustés* rendent compte des mêmes caractéristiques que les *observés*, avec en plus les distorsions dues aux politiques de taux de change, des inefficacités structurelles de la filière et le fonctionnement imparfait du marché international. Mathématiquement, les équations pour calculer les écarts de prix au marché de gros ( $PG_{owh}$ ) et à la ferme ( $PG_{ofg}$ ) sont les suivantes :

$$PG_{owh} = P_{wh} - RP_{owh}$$

$$PG_{ofg} = P_{fg} - RP_{ofg}$$

Où  $P_{fg}$  est le prix domestique au producteur,  $RP_{ofg}$  est le prix de référence observé au producteur et  $RP_{owh}$  le prix de référence observé au marché de gros.

Un écart de prix positif, lorsque le prix domestique est supérieur au prix de référence, signifie que l'environnement politique et le fonctionnement du marché agissent comme une incitation (soutien) à la production ou au grossiste. Pour un bien importé, ceci pourrait être dû à l'existence d'une taxe à l'importation. En revanche, si le prix de référence excède le prix domestique, ce qui a pour résultat un écart de prix négatif, cela signifie que l'environnement politique et le fonctionnement des marchés agissent comme une pénalisation (taxes) aux producteurs et grossistes. Pour un bien importé, cela pourrait être dû à des prix plafonds fixés par le gouvernement pour conserver des prix bas.

En général, les écarts de prix fournissent une mesure absolue des incitations/pénalisations aux producteurs et grossistes. Les écarts de prix sont donc divisés par leur prix de référence respectifs et sont exprimés par un ratio défini comme le **Taux Nominal de Protection (TNP)**, qui peut être comparé entre les différentes années, les produits analysés et les pays.

Les Taux Nominiaux de Protection Observés à l'exploitation ( $NRP_{ofg}$ ) et au point de compétition ( $NRP_{owh}$ ) sont définis par les équations suivantes :

$$NRP_{ofg} = \frac{PG_{ofg}}{RP_{ofg}} ; NRP_{owh} = \frac{PG_{owh}}{RP_{owh}}$$

où  $PG_{ofg}$  est l'écart de prix observé au producteur,  $RP_{ofg}$  est le prix de référence observé à l'exploitation,  $PG_{owh}$  est l'écart de prix observé au marché de gros et  $RP_{owh}$  est le prix de référence au marché de gros.

De façon similaire, le **Taux Nominal de Protection Ajusté** au producteur ( $NRP_{afg}$ ) et au grossiste ( $NRP_{awh}$ ) sont définis par les équations suivantes :

$$NRP_{afg} = \frac{PG_{afg}}{RP_{afg}} ; NRP_{awh} = \frac{PG_{awh}}{RP_{awh}}$$

où  $PG_{afg}$  est l'écart de prix ajusté au producteur,  $RP_{afg}$  est le prix de référence ajusté à l'exploitation,  $PG_{awh}$  est l'écart de prix ajusté au marché de gros et  $RP_{awh}$  est le prix de référence ajusté au marché de gros.

Le **Taux Nominal d'Assistance (TNA)** est généré en ajoutant à l'écart de prix au producteur les dépenses publiques allouées au produit. Cet indicateur reflète les incitations dues aux politiques, aux performances du marché et aux dépenses publiques. Mathématiquement, le Taux Nominal d'Assistance est défini par l'équation suivante :

$$NRA = \frac{PG_{afg} + PE_{csp}}{RF_{afg}}$$

Où  $PE_{csp}$  représente la dépense publique ciblant le produit identifiées et mesurées en unités monétaires par tonne.

En dernier lieu, la méthodologie SAPAA estime l'**Ecart du Développement des Marchés (EDM)**, qui représente la part de l'écart des prix attribuable à des coûts d'accès excessifs ou inefficaces au sein de la filière, des taux de change sur/sous-évalués et au fonctionnement imparfait des marchés. Les coûts d'accès « excessifs » peuvent être dus à des facteurs tels que des infrastructures déficientes, des coûts de transformation élevés du fait de technologies obsolètes, des prélèvements monétaires gouvernementaux (autres que les frais de services), des marges abusives appliquées par les agents économiques, ou encore des taxes et coûts informels. L'EDM total à la ferme est composé des coûts d'accès excessifs, de l'écart des taux de change du aux politiques et de l'écart du marché international. La somme de ces composants est équivalente à la différence entre les écarts de prix observés et ajustés pour le producteur.

Comme l'écart de prix calculé, l'EDM est une valeur absolue. Il peut cependant être exprimé par un ratio qui permet les comparaisons à travers les années, les produits et les pays. L'indicateur relatif de l'EDM total est calculé comme le ratio entre l'EDM à l'exploitation agricole et le prix de référence au producteur ajusté :

$$MDG_{fg} = \frac{(ACG_{wh} + ACG_{fg} + EXPG + IMG)}{RP_{afg}}$$

où  $ACG_{wh}$  représente l'écart entre les coûts d'accès au marché de gros, défini comme la différence entre les coûts d'accès observés et ajustés.  $ACG_{fg}$  représente l'écart entre les coûts d'accès observés et ajustés pour les producteurs,  $EXPG$  est l'écart entre les taux de change dû aux politiques domestiques et  $IMG$ , l'écart du marché international.

Une description plus détaillée de la méthodologie appliquée pour cette analyse est disponible sur le site du SAPAA (<http://www.fao.org/in-action./mafap>).

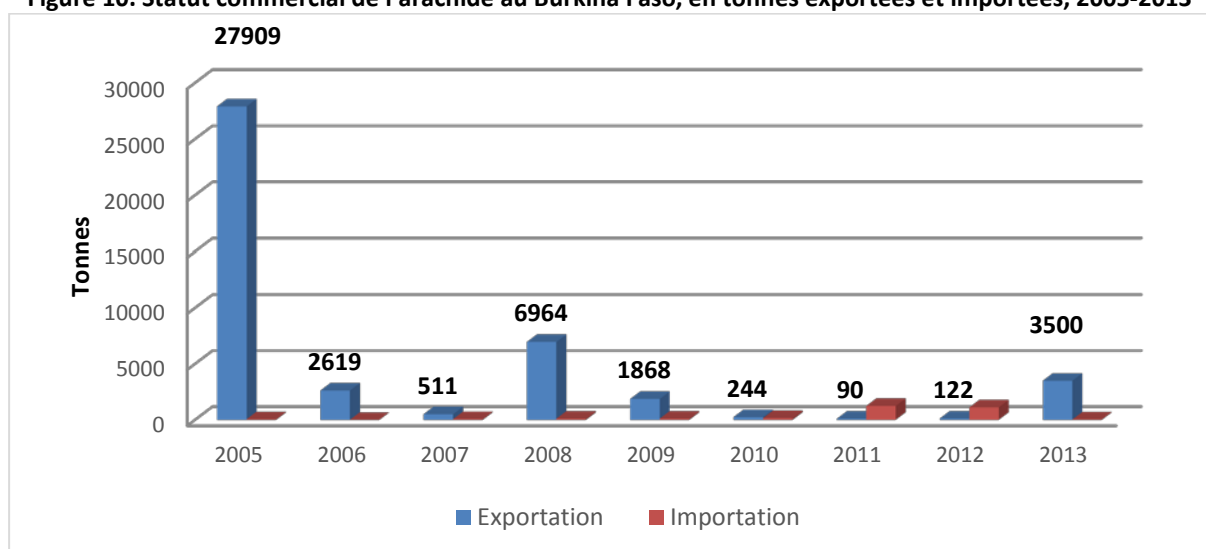
## 4. BESOINS EN DONNÉES, DESCRIPTION ET CALCUL DES INDICATEURS

Pour calculer les incitations par les prix SAPAA, plusieurs types de données sont nécessaires. Cette section présente les données qui ont été obtenues, et les choix méthodologiques qui sous-tendent l'analyse.

### STATUT D'ÉCHANGE DU PRODUIT

L'arachide est un produit dont les exportations ont sensiblement chuté au cours de la période 2005-2013. De 10 pourcent de la production exportée en 2005, elle est devenue nulle en 2011-2012 pour ensuite reprendre faiblement en 2013. Les données sur les échanges extérieurs (voir Figure 11 ci-dessous) de l'arachide montrent que le Burkina est un pays exportateur net sur la période 2005-2013 excepté pour les années 2011 et 2012, durant lesquelles il est importateur net (voir COMMERCIALISATION ET ÉCHANGES).

Figure 10. Statut commercial de l'arachide au Burkina Faso, en tonnes exportées et importées, 2005-2013



Source : INSD, 2013

L'arachide est donc analysée comme un produit d'exportation entre 2005 et 2010 et en 2013, tandis qu'elle est considérée comme un produit d'importation en 2011 et 2012.

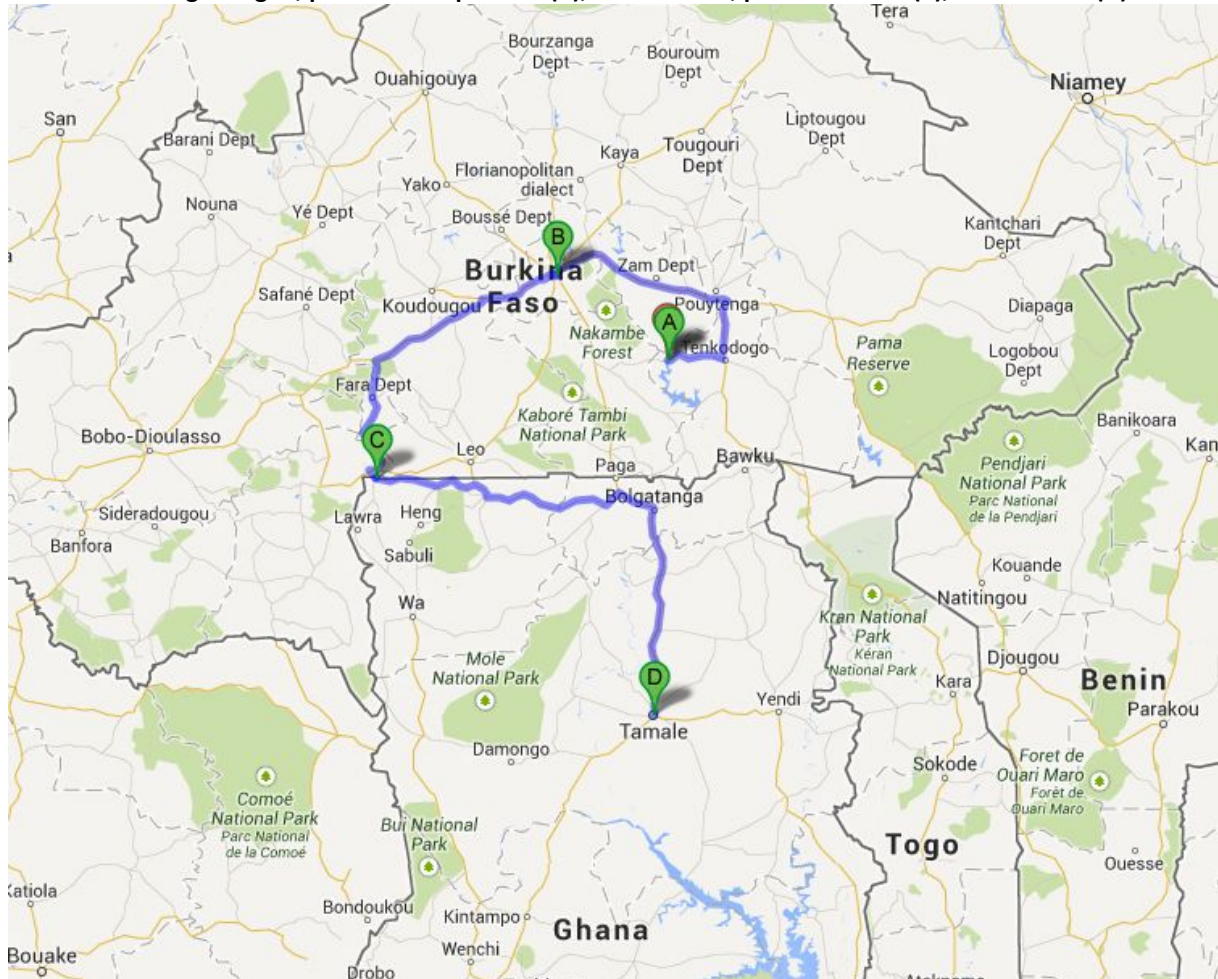
### AXE DE COMMERCIALISATION ANALYSÉ

Le circuit de commercialisation de l'arachide concerne essentiellement l'arachide décortiquée. Selon les exportateurs, les flux de l'arachide en coque ne sont pas rentables, d'où la préférence pour l'arachide décortiquée qui pèse moins et occupe moins de place pour le transport (voir COMMERCIALISATION ET ÉCHANGES).

Deux axes de commercialisation sont considérés dans l'analyse : le premier axe reflète les années d'exportations (2005-2010 et 2013), et le deuxième reflète les années d'importations (2011 et 2012). Les flux d'exportation de l'arachide concernés par la présente analyse partent de la province du Boulgou, et plus précisément de Béguedo (**zone de production**) vers le Ghana (principal pays importateur sur la période), en passant par le marché de gros de Sankaryaaré Ouagadougou (**point de compétition**). Notons par ailleurs que l'arachide est achetée par les grossistes au niveau des

producteurs sous la forme « d’arachide en coque ». Les grossistes se chargent du décorticage avant la vente sur le marché de gros de Sankaryaaré, à Ouagadougou. De là, les grossistes exportateurs transportent l’arachide à Hamélé, la frontière entre le Burkina et le Ghana (**point de sortie**), d’où ils acheminent l’arachide au Ghana où l’échange s’effectue sur le marché de Tamalé (voir Figure 12).

**Figure 11. Axe de commercialisation étudié pour les années d’exportation : Béguedo, zone de production (A) vers Ouagadougou, point de compétition (B), vers Hamélé, point de sortie (C), vers Tamalé (D)**

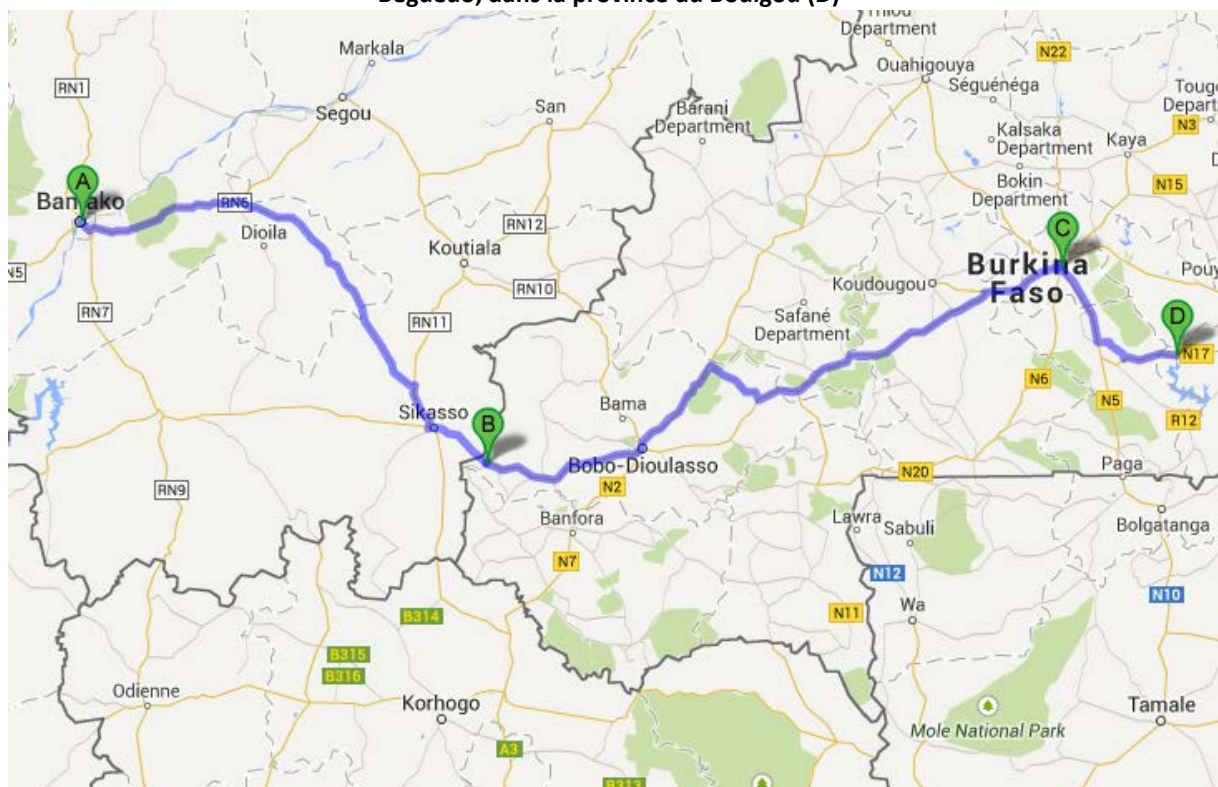


Source : Auteurs, à partir de Google Maps

Les flux d’importation proviennent cette fois-ci du Mali (principal pays d’origine d’arachide lors des années d’importations), précisément du marché de gros de Niaréla à Bamako. Le circuit de commercialisation de l’arachide en provenance du Mali passe par Koloko, frontière entre le Burkina et le Mali (**point d’entrée**) pour être acheminé à Sankaryaaré, où elle entre en compétition avec l’arachide locale (**point de compétition**). La zone de production établie durant les années d’importation demeure Béguedo, dans la province du Boulgou.



**Figure 12. Axe de commercialisation étudié pour les années d'importation : Provenance de Bamako Niaréla (A), avec point d'entrée à Koloko (B), point de compétition à Ouagadougou (C), et zone de production à Béguedo, dans la province du Boulgou (D)**



Source : Auteurs, à partir de Google Maps

## PRIX ÉTALON

### Observé

La base pour calculer un prix de référence qui permette de déterminer si les producteurs de l'arachide reçoivent des incitations ou des pénalisations est de définir un prix étalon, qui représente le prix de l'arachide libre des distorsions de politiques et de marché domestiques.

Le prix étalon observé, sur la période 2005-2010 et 2013, est le prix Freight on Board (FOB) de l'arachide décortiquée, étant donné que le Burkina Faso était exportateur net pour cette période (Tableau 1). Une option pour établir ce prix FOB est d'utiliser les ratios valeurs/quantités des exportations à partir des données du commerce extérieur. Toutefois, les données obtenues pour un tel calcul apparaissent peu réalistes, ce qui est probablement dû à des mauvaises pratiques de déclaration et d'enregistrement des valeurs au niveau des douanes du Burkina Faso. Par défaut, le prix FOB est ainsi construit à partir de la deuxième meilleure option disponible, c'est-à-dire à partir des prix grossistes observés sur le marché de Tamalé, au Ghana, entre 2005 et 2013, auxquels on a retranché les charges de transaction de la frontière du Burkina (Hamélé) à ce marché. Ces charges sont constituées des coûts de transport, de la manutention (déchargement uniquement), des frais légaux de route et frais illicites, ainsi que la marge du grossiste. Les frais de transport, d'environ 0,07\$ soit 38 FCFA à la tonne kilométrique au Ghana, sont tirés du rapport de la Banque Mondiale sur les indicateurs de l'agrobusiness au Ghana en 2012. Cette valeur a été déflatée pour les années antérieures à 2012 et inflatée pour 2013 à partir du taux d'inflation du Ghana (site Banque Mondiale).

**Tableau 1. Calcul du prix FOB pour l'arachide exportée du Burkina Faso vers le Ghana, en FCFA/tonne, 2005-2010 et 2013**

Libellé	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2013
<b>1</b> Inflation au Ghana	15%	11%	11%	17%	19%	11%	12%
<b>2</b> Prix moyen grossiste de l'arachide Tamalé / Ghana en (GHS/T)	671	784	769	1 200	1 435	1 763	2151
<b>3</b> Taux de change GHS/FCFA	477	479	448	400	339	346	241
<b>4</b> Prix moyen grossiste de l'arachide Tamalé /Ghana en (FCFA/T) [ <b>2*3</b> ]	320067	375536	344512	480000	486465	609998	518391
<b>5</b> Coûts de transport (FCFA/T/km)	17	19	21	24	29	32	42
<b>6</b> Distance Hamélé-Tamalé (Km)	213	213	213	213	213	213	213
<b>7</b> Frais de transport en (FCFA/T) [ <b>5*6</b> ]	3 621	4 047	4 473	5 112	6 177	6 816	8 946
<b>8</b> Manutention marché Tamalé (déchargement) (FCFA/T)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
<b>9</b> Frais légaux de route segment Tamalé-Hamélé (FCFA/T)	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1000
<b>10</b> Frais illicites (FCFA/T)	600	600	600	600	600	600	500
<b>11</b> Marge grossiste (10% du prix grossiste <sup>6</sup> Tamalé) [ <b>4*10%</b> ]	32 007	37 554	34 451	48 000	48 647	61 000	51 839
<b>12</b> Prix FOB (FCFA/T) [ <b>4-7-8-9-10-11</b> ]	<b>281 339</b>	<b>330 835</b>	<b>302 488</b>	<b>423 788</b>	<b>428 542</b>	<b>539 082</b>	<b>455 106</b>
<b>13</b> Taux de change US\$/CFA	528	523	479	448	485	495	494
<b>14</b> Prix étalon (US\$/T) [ <b>12/13</b> ]	<b>593</b>	<b>704</b>	<b>703</b>	<b>1053</b>	<b>984</b>	<b>1212</b>	<b>1026</b>

Source: Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture du Ghana, Perspectives Économiques en Afrique 2012, résultats enquête auprès des grossistes pour les frais de route et calcul des auteurs.

Le prix étalon observé pour 2011 et 2012 est le prix Coût, assurance et fret (CAF) de l'arachide décortiqué en FCFA, étant donné que le Burkina Faso était importateur net durant ces deux années (Tableau 2). Du fait du manque de fiabilité des données douanières d'importation, il a été décidé de calculer ce prix à partir des prix grossistes observés sur le marché de Niaréla (Bamako), marché de gros au Mali auxquels on ajoute les charges de transaction de ce marché à la frontière du Burkina Faso (Koloko). Le coût de transport à la tonne kilométrique au Mali est de 34 FCFA et tiré du manuel de tarif de transports du Mali.

<sup>6</sup> Puisque le maillon commercialisation concerne essentiellement l'arachide décortiqué, la marge du grossiste a été appliquée sur le prix producteur de l'arachide en coque qui a été ajusté à partir d'un coefficient de transformation de 65%

**Tableau 2. Prix CAF de l'arachide décortiquée observé à Koloko, frontière entre le Burkina Faso et le Mali, 2011-2012**

Libellé	2011	2012
1 Prix moyen grossiste de l'arachide Niaréla (Mali) FCFA/tonne	507600	625200
2 Marge du grossiste (10% du prix grossiste)	50760	62520
3 Coûts de transport (FCFA/T/km)	34	34
4 Distance Niaréla-Koloko (Km)	482	482
5 Frais de transport en (FCFA/T) [3*4]	16388	16388
6 Manutention (chargement) (FCFA/T)	1500	1500
7 Frais légaux de route (FCFA/T)	1000	1000
8 Frais illicites (FCFA/T)	500	500
9 Prix CAF à la frontière du Burkina (FCFA/tonne) [1+2+5+6+7+8]	577748	707108

Source: Observatoire des Marchés Agricoles du Mali, 2013, résultats enquête auprès des grossistes pour les frais de route et calcul des auteurs.

Il est possible de récapituler le prix étalon de l'arachide sur la période 2005-2013 comme suit dans le Tableau 3 ci-dessous :

**Tableau 3. Prix étalon FOB (2005-2010 et 2013) et CAF (2011 et 2012) pour l'arachide au Burkina Faso, en USD/tonne**

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Statut	Exporté	Exporté	Exporté	Exporté	Exporté	Exporté	Importé	Importé	Exporté
Prix étalon (FCFA/tonne)	281 339	330 835	302 488	423 788	428 542	539 082	577748	707108	455 106

Source : Calcul des auteurs.

## PRIX DOMESTIQUE

### Prix observé au point de compétition

Le point de compétition entre l'arachide décortiquée locale et celle de la sous-région se situe sur le marché de gros de Sankaryaré, à Ouagadougou, à partir duquel l'arachide décortiquée est exportée vers les pays de la sous-région. Les prix grossistes pour ce marché, indiqués dans le Tableau 4 ci-dessous, sont issus de la base du Système d'Information des Marchés (SIM) de la Société Nationale de Gestion des Stocks (SONAGESS).

**Tableau 4. Prix grossiste de l'arachide décortiquée sur le marché de gros de Sankaryaré, en FCFA/tonne, 2005-2013**

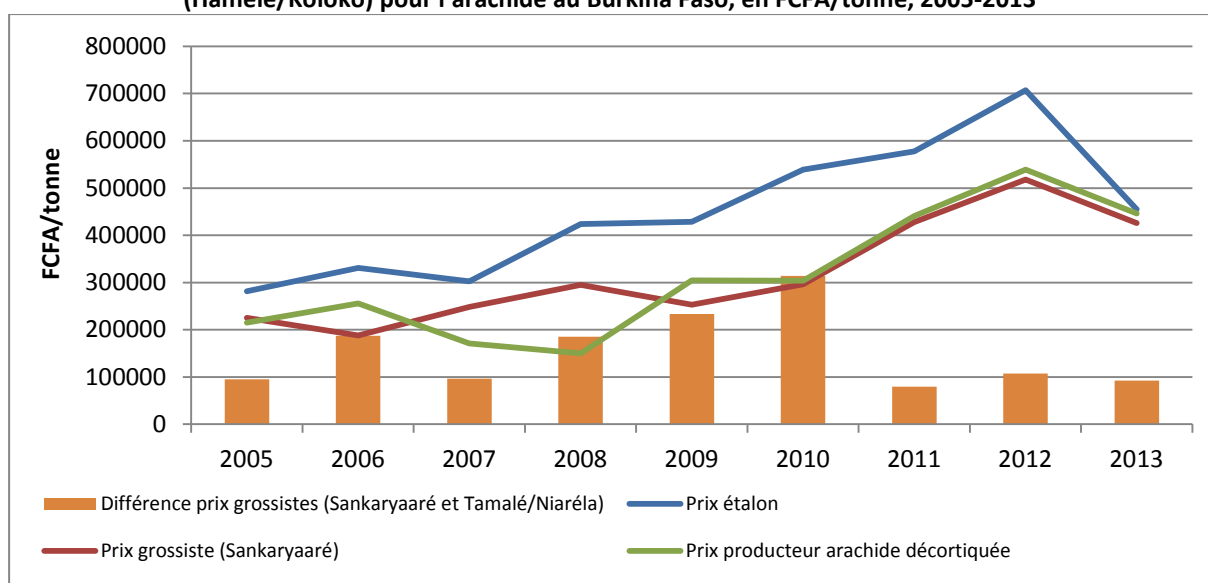
Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Prix au grossiste (FCFA/tonne)	225000	188000	248000	295000	253295	296138	427967	518131	426102

Source : SIM SONAGESS, 2013

Puisque l'arachide du Burkina est exportée au Ghana, il est normal que les prix FOB (calculés à partir du prix grossiste au Ghana) soient supérieurs aux prix grossistes observés sur le marché de

Sankaryaaré lors des années 2005-2010 et 2013. En revanche, les prix grossistes au Burkina Faso devraient être supérieurs aux prix CAF (calculés à partir du prix grossiste au Mali) en 2011 et 2012, puisque l'arachide est importée cette années. Or ce n'est pas le cas (voir Figure 18). Une des explications est que l'arachide, lorsqu'elle est importée du Mali en 2011 et 2012, arrive en faible quantité au niveau du marché de gros de Ouagadougou. C'est donc la filière de production burkinabè de l'arachide qui influence particulièrement le prix observé au marché de gros de Ouagadougou, même durant les années d'importation. Or, la transformation de l'arachide engendre des coûts particulièrement élevés aux grossistes de Ouagadougou, auxquels il faut joindre les pertes liées au décorticage en raison de l'utilisation de technologie inappropriée. Ces coûts sont nettement mieux intégrés dans les prix grossistes de l'arachide au Mali qu'au Burkina Faso, ce qui peut expliquer la faiblesse des prix burkinabè relativement au prix étalon.

**Figure 13. Comparaison des prix observés au producteur (Beguedo), grossiste (Sankaryaaré) et FOB (Haméle/Koloko) pour l'arachide au Burkina Faso, en FCFA/tonne, 2005-2013**



Source : SAPAA, 2014

### Prix observé au producteur

Puisque l'arachide dans sa forme primaire est l'arachide en coque, le prix au producteur considéré dans la présente étude est le prix de l'arachide en coque qui s'établit dans la province du Boulgou (principale zone de production considérée dans l'étude). Le Tableau 5 ci-dessous indique le prix au producteur de l'arachide en coque de 2005 à 2013. Afin de le rendre comparable avec le prix grossiste de l'arachide décortiquée lors du calcul des indicateurs, ce prix observé a été converti dans notre analyse en utilisant un facteur d'ajustement (voir AJUSTEMENTS DE QUALITÉ ET DE QUANTITÉ). Les prix indiqués ci-dessous sont ceux de l'arachide en coque.

**Tableau 5. Prix au producteur de l'arachide en coque dans la province du Boulgou, en FCFA/tonne, 2005-2013**

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Prix au producteur (FCFA/tonne)	139870	166320	111320	97470	198121	197353	286380	350370	290081

Source : SIM SONAGESS, 2013

## TAUX DE CHANGE

### Observé

Aucun taux de change n'a été utilisé, car les prix domestiques sont exprimés dans la même unité que les prix de référence (le FCFA). Les prix de référence sont en effet les prix aux frontières entre le Burkina Faso et du Ghana d'une part et entre le Burkina Faso et le Mali d'autre part. Ce dernier pays partage avec le Burkina Faso, la même monnaie dans le cadre de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine. Le Ghana par contre ne partage pas la même monnaie, mais les échanges à la frontière sont effectués en FCFA.

## COÛTS D'ACCÈS

### Observé

#### Du point de compétition à la frontière

La compétition entre l'arachide local et celui produit par les autres pays se fait au niveau du marché de gros de Sankaryaaré, à Ouagadougou. Les coûts d'accès au point de compétition sont les différentes charges supportées par les grossistes exportateurs ou importateurs jusqu'au point de compétition.

Lors des années d'exportation, soit 2005-2010 et 2013, les charges supportées par les grossistes exportateurs comprennent les frais de transport, de manutention, les dépenses à la frontière, les frais illicites supportés sur l'axe Ouagadougou-Hamélé ainsi que la marge de l'exportateur estimée à 10 pourcent du prix grossiste (voir Tableau 6). Les frais de transport au Burkina Faso ont évolué et sont estimés à 50 FCFA la tonne kilométrique (Système d'information sur les marchés du Burkina, 2010). Les frais de transports pour les autres années sont obtenus en appliquant le taux d'inflation. La manutention quant à elle, est estimée à 2000 FCFA/tonne, à raison d'un chargement et déchargement de 200 FCFA/sac de 100 kg (enquête auprès des exportateurs). Les dépenses à la frontière (péage) s'élèvent à 7000 FCFA/tonne en moyenne. Les frais illicites sont tirés des rapports de l'Observatoire des Pratiques Anormales (2011, 2012, 2013).

**Tableau 6. Coûts d'accès observés au point de compétition pour l'arachide décortiquée au Burkina Faso, en FCFA/tonne, 2005 à 2010 et 2013**

Libellé	2 005	2 006	2007	2 008	2 009	2 010	2013
0 Taux d'inflation	6%	2%	0%	11%	3%	0%	2.2%
1 Distance Ouagadougou-Hamélé (km)	125	125	125	125	125	125	125
2 Coût de transport (FCFA/T/Km)	43	44	44	49	50	50	54
3 Frais de transport (FCFA/T) [1*2]	5375	5500	5500	6125	6250	6250	6750
4 Manutention (FCFA/T)	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000
5 Frais illicites au 100km par voyage de 30T	2864	2864	2864	2864	2864	2864	2326
6 Frais illicites (FCFA/T) sur 125 km [5/100 *1/30T]	119	119	119	119	119	119	97
7 Dépenses à la frontière (frais légaux)	7000	7000	7000	7000	7000	7000	7000
8 Prix grossiste (FCFA/T)	225000	188000	248000	295000	253295	296138	426102
9 Valeur marge grossiste (FCFA/T)[8*10%]	22500	18800	24800	29500	25330	29614	42610
10 Coûts d'accès totaux (FCFA/T) [3+4+6+7+9]	36994	33419	39419	44744	40699	44983	58457

Source: auteurs à partir de l'enquête auprès des exportateurs

Pour les années 2011 et 2012, qui sont les années d'importation depuis le Mali, les coûts d'accès ont une structure différente du fait du changement de statut commercial du produit (voir Tableau 7). Les coûts de transport sont calculés de Ouagadougou à Koloko.

**Tableau 7. Coûts d'accès observés au point de compétition pour l'arachide décortiquée au Burkina Faso, en FCFA/tonne, 2011 et 2012**

Libellé	2011	2012
1 Frais de transport au Burkina Faso à la tonne kilométrique (FCFA)	51	53
2 Distance Ouagadougou-Koloko (Km)	485	485
3 Frais de transport (Ouagadougou-Koloko) (FCFA/T)	24735	25705
4 Dépenses à la frontière et frais légaux de routes au Burkina (FCFA/T)	8500	8500
5 Frais illicites au 100km par voyage de 30T	2518	2084
6 Frais illicites au Burkina (FCFA/T)	407	337
7 Manutention (FCFA/T)	2000	2000
8 Prix grossiste (FCFA/T)	427967	518131
9 Valeur marge exportateur (FCFA/T) [8*10%]	42797	51813
10 Coûts d'accès totaux (FCFA/T) [3+4+6+7+9]	78439	88355

Source: auteurs

#### De la ferme au point de compétition

Les coûts d'accès au producteur constituent l'ensemble des charges pour acheminer le produit depuis le marché du point de production (Béguédo dans la province du Boulgou) jusqu'au marché de Sankaryaré à Ouagadougou.

Les coûts d'accès observés comprennent les frais de transport, la manutention, l'emballage, le conditionnement, la marge du grossiste estimée à 10 pourcent du prix au producteur<sup>7</sup> ainsi que les frais illicites qui peuvent être supportés par les grossistes sur le tronçon routier entre les deux points. Les données sur les coûts de transport à la tonne kilométrique ont été obtenues dans une étude du Système d'Information sur les Marchés réalisée en 2009. Le conditionnement se fait à 100 FCFA/sac de 100kg soit 1000 FCFA/tonne. Les frais de manutention sont de 2000 FCFA à la tonne en raison de 200 FCFA pour le Chargement et déchargement d'un sac de 100kg. L'entreposage inclus les frais de gardiennage et de stockage et s'établissent à 500 FCFA/tonne selon l'enquête auprès des grossistes. Les frais pour emballage sont de 300 FCFA/sac de 2005 à 2010 et de 250 FCFA/sac de 100kg soit 2500 FCFA/tonne de 2011 à 2013. Les frais illicites sont obtenus des rapports de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA, 2011, 2012, 2013). Les différents coûts d'accès (emballage, manutention, entreposage, conditionnement) sont obtenus de l'enquête auprès des grossistes pour 2013. En

<sup>7</sup> Puisque le maillon commercialisation concerne essentiellement l'arachide décortiqué, la marge du grossiste a été appliquée sur le prix producteur de l'arachide en coque qui a été ajusté à partir d'un coefficient de transformation de 65%

considérant que le niveau de l'inflation est resté acceptable sauf pour les années 2005 et 2008, il est possible de considérer ces mêmes coûts pour les autres années.

**Tableau 8. Coûts d'accès observés au producteur pour l'arachide décortiquée au Burkina Faso, en FCFA/tonne, 2005-2013**

Libellé	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
0 Taux d'inflation	6%	2%	0%	11%	3%	0%	2.8%	3.6%	2.2%
1 Coût de transport FCFA/T/Km	43	44	44	49	50	50	51	53	54
2 Distance Bèguédo-Ouagadougou (km)	140	140	140	140	140	140	140	140	140
3 Transport [1*2]	6020	6160	6161	6860	7000	7000	7140	7420	7560
4 Emballage	3000	3000	3000	3000	3000	3000	2500	2500	2500
5 Manutention	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000
6 Entreposage	500	500	500	500	500	500	500	500	500
7 Conditionnement	1000	1500	2500	2500	2500	2500	2500	2500	2500
8 Prix producteur arachide en coque	139870	166320	111320	97470	198121	197353	286380	350370	290081
9 Coefficient de transformation	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65
10 Valeur marge grossiste sur prix producteur ajusté [8/9*10%]	21518	25587	17126	14995	30480	30362	44058	53903	44627
11 Frais illicites au 100km par voyage de 30T	2 864	2 864	2 864	2 864	2 864	2 864	2518	2084	2326
12 Frais illicites [11/100*2/30]	134	134	134	134	134	134	118	97	109
13 Coûts d'accès totaux [3+4+5+6+7+11+12]	34172	38881	31421	29989	45614	45496	58816	68920	59796

Source : Auteurs

## Ajusté

### Du point de compétition à la frontière

Il faut distinguer les coûts d'accès observés des coûts d'accès ajustés. Ces derniers sont les coûts d'accès dont on estime qu'ils reflètent une situation de fonctionnement efficient des marchés. Un marché efficient implique l'absence de frais illicites, une marge non excessive de l'exportateur ou de l'importateur (autour de 5 pourcent) et des frais de transport à la tonne kilométrique réduite de 70 pourcent (selon Nowak, 2005) du fait de véhicules mieux adaptés et de meilleures routes (Tableau 9).

**Tableau 9. Coûts d'accès ajustés au point de compétition pour l'arachide décortiquée au Burkina Faso, en FCFA/tonne, 2005 à 2010 et 2013**

Libellé	2 005	2 006	2007	2 008	2 009	2 010	2013
<b>0</b> Taux d'inflation	6%	2%	0%	11%	3%	0%	2.2%
<b>1</b> Distance Ouagadougou-Hamélé (km)	125	125	125	125	125	125	125
<b>2</b> Coût de transport (FCFA/T/Km)	13	13	13	15	15	15	16
<b>3</b> Frais de transport (FCFA/T) [1*2]	1613	1650	1650	1838	1875	1875	2025
<b>4</b> Manutention (FCFA/T)	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000
<b>5</b> Dépenses à la frontière (frais légaux)	7000	7000	7000	7000	7000	7000	7000
<b>6</b> Prix grossiste (FCFA/T)	225000	188000	248000	295000	253295	296138	426102
<b>7</b> Valeur marge exportateur (FCFA/T) [6*5%]	11250	9400	12400	14750	12665	14807	21305
<b>8 Coûts d'accès ajustés totaux (FCFA/T) [3+4+5+7+8]</b>	<b>21863</b>	<b>20050</b>	<b>23050</b>	<b>25588</b>	<b>23540</b>	<b>25682</b>	<b>32330</b>

Source : Auteurs

Pour les années d'importation, les coûts d'accès ajustés sont comme indiqués dans le Tableau 10 ci-dessous.

**Tableau 10. Coûts d'accès ajustés au point de compétition pour l'arachide au Burkina Faso, en FCFA/tonne, 2011 et 2012**

Libellé	2011	2012
<b>1</b> Frais de transport au Burkina à la tonne kilométrique (FCFA)	15	16
<b>2</b> Distance Ouagadougou-Koloko (km)	485	485
<b>3</b> Frais de transport (Ouagadougou-Koloko) (FCFA/T) [1*2]	7275	7760
<b>4</b> Dépenses à la frontière et frais légaux de routes au Burkina Faso (FCFA/T)	6000	6000
<b>5</b> Manutention (FCFA/T)	2000	2000
<b>6</b> Prix grossiste (FCFA/T)	427967	518131
<b>7</b> Valeur marge grossiste (FCFA/T) [6*5%]	21398	25907
<b>8 Coûts d'accès totaux (FCFA/T) [3+4+5+7]</b>	<b>36673</b>	<b>41667</b>

Source : Auteurs

#### De la ferme au point de compétition

L'ajustement entre la ferme et le marché de gros consiste à considérer un environnement sans aucun frais illicites de routes avec une réduction des frais de transports de 70 pourcent et de la marge commerciale passant de 10 pourcent à 5 pourcent du prix au producteur. Ces ajustements conduisent au Tableau 11 ci-dessous.



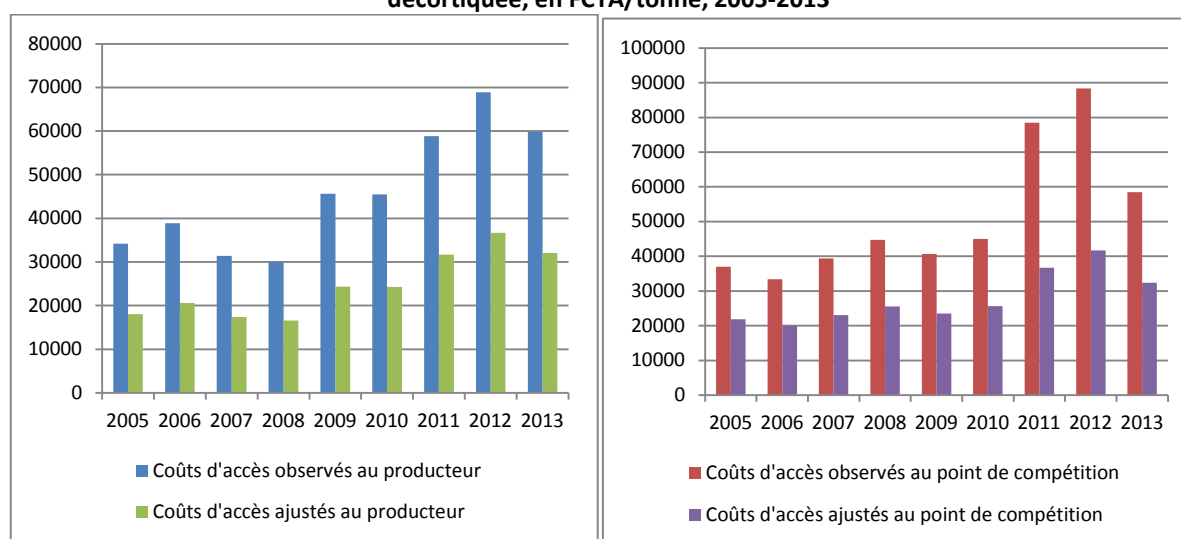
**Tableau 11. Coûts d'accès ajustés de la ferme au point de compétition, pour l'arachide au Burkina Faso, en FCFA/tonne, 2005-2013**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>0</b> Taux d'inflation	6%	2%	0%	11%	3%	0%	2.8%	3.6%	2.2%
<b>1</b> Coût de transport FCFA/T/Km	13	13	13	15	15	15	15	16	16
<b>2</b> Distance Bèguédo- Ouagadougou (km)	140	140	140	140	140	140	140	140	140
<b>3</b> Transport (FCFA/tonne) [1*2]	1806	1848	1848	2058	2100	2100	2142	2226	2268
<b>4</b> Emballage	3000	3000	3000	3000	3000	3000	2500	2500	2500
<b>5</b> Manutention	1000	1000	1000	1000	1000	1000	2000	2000	2000
<b>6</b> Entreposage	500	500	500	500	500	500	500	500	500
<b>7</b> Conditionnement	1000	1500	2500	2500	2500	2500	2500	2500	2500
<b>8</b> Prix producteur arachide en coque	139870	166320	111320	97470	198121	197353	286380	350370	290081
<b>9</b> Coefficient de transformation	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65
<b>10</b> Valeur marge grossiste sur prix producteur ajusté [8/9*5%]	10759	12794	8563	7498	15240	15181	22029	26952	22314
<b>11 Coûts d'accès totaux [3+4+5+6+7+11]</b>	<b>18065</b>	<b>20642</b>	<b>17411</b>	<b>16556</b>	<b>24340</b>	<b>24281</b>	<b>31671</b>	<b>36678</b>	<b>32082</b>

Source : Auteurs

La Figure 14 ci-dessous récapitule sur les différents coûts d'accès (observés et ajustés), au producteur et au point de compétition sur la période 2005-2013.

**Figure 14. Coûts d'accès observés et ajustés au producteur et au point de compétition pour l'arachide décortiquée, en FCFA/tonne, 2005-2013**



Source : SAPAA, 2014

Le graphique montre des différences de coûts d'accès mitigées entre les segments frontière-grossiste (coûts d'accès au point de compétition) et grossiste-producteur (coûts d'accès au producteur). Il ressort en effet que, en dehors des années d'importation de l'arachide (2011 et 2012), les coûts d'accès observés sur le segment frontière-grossiste sont supérieurs trois années sur sept aux coûts observés sur le segment grossiste-producteur (2005, 2007 et 2008). Au cours de ces trois années, la différence observée en 2008 est la plus grande et coïncide avec le prix au producteur le plus bas observé sur toute la période 2005-2013. Les différences de coûts entre les deux segments s'expliquent essentiellement par les variations des prix observés sur chacun des deux maillons.

Au cours des années d'importation, les coûts d'accès ont atteint leur maximum et sont nettement plus élevés sur le segment frontière-grossiste que sur le segment grossiste-producteur. Bien évidemment, la distance géographique entre le grossiste et la frontière, vis-à-vis de la distance plus faible entre le grossiste et le producteur, explique largement les coûts d'accès plus élevés sur ce segment.

## **BUDGET ET AUTRES TRANSFERTS**

Les transferts monétaires vers la filière n'ont pas été pris en compte dans cette analyse du fait que la filière ne fait pas l'objet de mesures ou décisions gouvernementales spécifiques. Les transferts et budgets au profit de cette filière sont donc inexistants.

## **AJUSTEMENTS DE QUALITÉ ET DE QUANTITÉ**

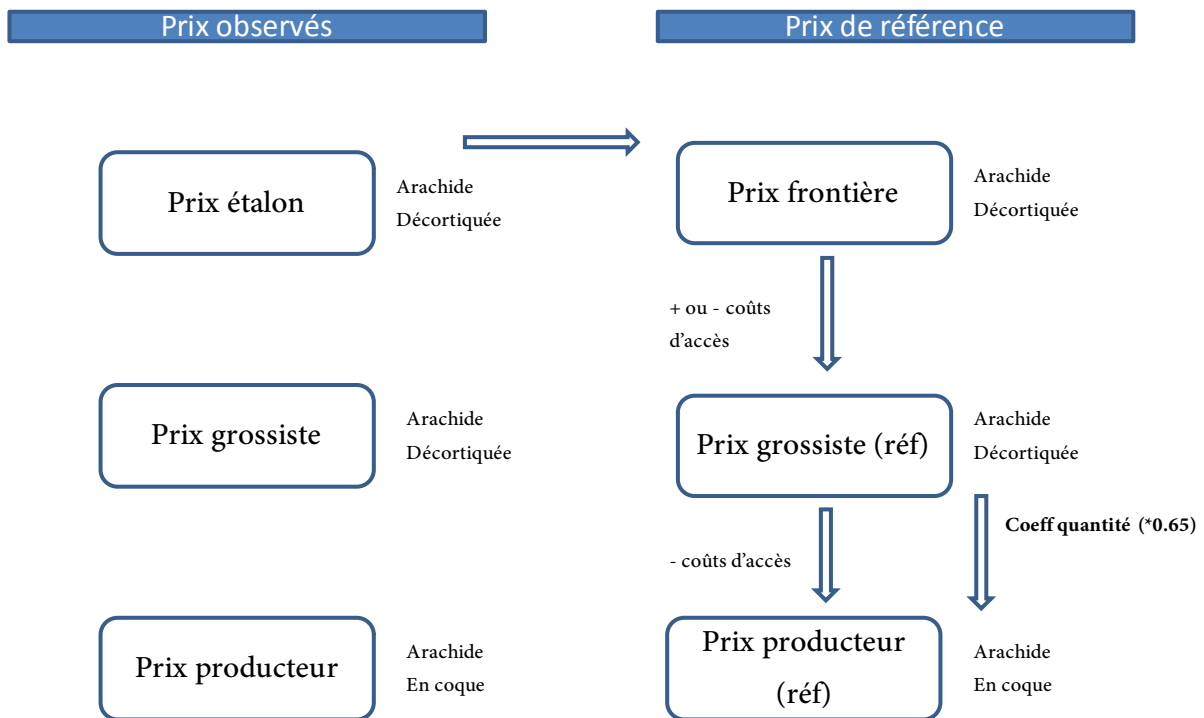
La méthodologie SAPAA requiert de comparer un prix de référence et un prix observé pour des produits exactement similaires. Le prix de l'arachide observé, au niveau du grossiste, est le prix de l'arachide décortiquée sur le marché de gros de Ouagadougou. Ceci est comparable avec le prix de référence grossiste, déterminé à partir du prix étalon de l'arachide décortiquée à la frontière du Burkina Faso.

En revanche, le prix observé de l'arachide au niveau producteur correspond à l'arachide en coque, tandis que le prix de référence producteur, calculé à partir du prix référence grossiste, correspond à celui de l'arachide décortiquée. Il est donc nécessaire d'ajuster le prix de référence producteur «arachide décortiquée», afin de le convertir en son équivalent «coque».

Pour ceci, un coefficient d'ajustement est déterminé à partir du coefficient technique de conversion arachide coque/arachide décortiquée (DGESS, 2013). Ce coefficient est de 1,54 : il faut 1,54 tonnes d'arachides en coque pour obtenir 1 tonne d'arachide décortiquée. Le coefficient d'ajustement est donc de 0,65, c'est-à-dire qu'il faut multiplier le prix de référence de l'arachide au producteur (exprimé, à la base, en arachide décortiquée) par 0,65 pour obtenir son équivalent coque.

La Figure 15 résume les ajustements qui ont été pratiqués afin de rendre les prix producteur comparables.

Figure 15. Utilisation des coefficients d'ajustement qualité et quantité



Source : Auteurs, 2014

## VUE D'ENSEMBLE DES DONNÉES

Le Tableau 12 ci-dessous présente les principales sources de données utilisées et les choix méthodologiques qui sous-tendent l'analyse.

**Tableau 12. Source de données et choix méthodologiques**

		<i>Description</i>	
<i>Concept</i>		<i>Observé</i>	<i>Ajusté</i>
Prix étalon		<p>Prix FOB arachide décortiquée pour 2005-2010 et 2013, calculés à partir de prix grossistes observés sur le marché de Tamalé, au Ghana en FCFA, auxquels ont été retranchés les charges de transaction de la frontière du Burkina (Hamélé) à ce marché (coûts de transport, manutention [déchargement uniquement], frais légaux de route et frais illicites, ainsi que la marge du grossiste). Les frais de transport d'environ 0,07\$ soit 38 FCFA à la tonne kilométrique au Ghana sont tirés du rapport de la Banque Mondiale sur les indicateurs de l'agrobusiness au Ghana en 2012. Cette valeur a été déflatée pour les années avant 2012 et inflatée pour 2013 à partir du taux d'inflation du Ghana.</p> <p>Le prix CAF arachide décortiqué pour 2011 et 2012 calculés à partir des prix grossistes observés sur le marché de Niaréla (Bamako), marché de gros au Mali auxquels on ajoute les charges de transaction de ce marché à la frontière du Burkina (Koloko). Le coût de transport à la tonne kilométrique au Mali est de 34 FCFA et tiré du manuel de tarif de transports du Mali.</p>	Prix FOB et CAF ajustés obtenus en retranchant les frais illicites et les coûts de transport excessifs.
Prix domestique au point de compétition		Prix annuels moyens aux grossistes de l'arachide décortiquée sur le marché de Sankaryare obtenus dans la base du Système d'Information des Marchés (SIM) de la Société Nationale de Gestion des Stocks (SONAGESS).	N.A.
Prix domestique au producteur		Prix au producteur de l'arachide en coque sur le marché de Beguedo dans la province du Boulgou, obtenus dans la base du Système d'Information des Marchés (SIM) de la Société Nationale de Gestion des Stocks (SONAGESS).	N.A.
Taux de change		Aucun taux de change n'a été utilisé, car les prix domestiques sont exprimés dans la même unité que les prix de référence (le FCFA).	N.A.
Coûts d'accès du point de compétition à la frontière		<p>En années d'exportation (2005-2010 et 2013) somme des charges supportées par les grossistes exportateurs telles que les frais de transport, de manutention, les dépenses à la frontière, les frais illicites supportés sur l'axe Ouagadougou-Hamélé ainsi que la marge de l'exportateur estimée à 10 pourcent du prix grossiste.</p> <p>En années d'importation (2011 et 2012), somme des charges supportées par les grossistes importateurs telles que les frais de transport, de manutention, les dépenses à la frontière, les frais illicites supportés sur l'axe Ouagadougou- Koloko.</p>	Déduction des frais illicites, des marges excessives de l'exportateur ou de l'importateur et réduction des frais de transport à la tonne kilométrique de 70 pourcent.
Coûts d'accès du point de compétition à la ferme		Somme des coûts d'acheminement entre Beguedo et Sankaryaré (transport, manutention, entreposage, emballage, conditionnement, marge grossiste, frais illicites).	Déduction de frais illicites, réduction des frais de transport à la tonne kilométrique de 70 pourcent et de la marge commerciale de 10 pourcent à 5 pourcent du prix au producteur.
Ajustement QT	Bor-PoC	N.A.	N.A.
	PoC -FG	Ajustements quantité producteur-grossiste pour la transformation de l'arachide décortiquée en arachide coque, avec un coefficient de transformation de 65 pourcent, soit 0,65 <sup>8</sup> .	N.A.
Ajustement QL	Bor- PoC	N.A.	N.A.
	PoC -FG	N.A.	N.A.

<sup>8</sup> CPSA/DGESS, Bilan alimentaire, 2013

Les données utilisées pour l'analyse sont synthétisées ci-dessous.

**Tableau 13. Données utilisées pour l'analyse**

		Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
		Statut d'échange	x	x	x	x	x	x	m	m	x
DONNÉES	Unité	Symbole									
<b>Prix étalon</b>											
<b>Observé</b>	FCFA/TONNE	$P_{b(intS)}$	281339	330835	302488	423788	428542	539082	577748	707108	455106
<b>Ajusté</b>	FCFA/TONNE	$P_{ba}$	300477	353045	323445	451966	457789	574953	474804	586524	487788
<b>Taux de change</b>											
<b>Observé</b>	FCFA/FCFA	$ER_o$	1	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>Ajusté</b>	FCFA/FCFA	$ER_a$	1	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>Coûts d'accès frontière-grossiste</b>											
<b>Observé</b>	FCFA/TONNE	$AC_{owh}$	36994	33419	39419	44744	40699	44983	78439	88355	58480
<b>Ajusté</b>	FCFA/TONNE	$AC_{awh}$	21863	20050	23050	25588	23540	25682	36673	41667	32330
<b>Prix domestique au grossiste</b>	FCFA/TONNE	$P_{dwh}$	225000	188000	248000	295000	253295	296138	427967	518131	426102
<b>Coûts d'accès grossiste-ferme</b>											
<b>Observé</b>	FCFA/TONNE	$AC_{ofg}$	34172	38881	31420	29989	45614	45496	58816	68920	59796
<b>Ajusté</b>	FCFA/TONNE	$AC_{afg}$	18065	20642	17411	16556	24340	24281	31671	36678	32082
<b>Prix à la ferme</b>	FCFA/TONNE	$P_{dfg}$	139870	166320	111320	97470	198121	197353	286380	350370	290081
<b>Externalités associées à la production</b>	FCFA/TONNE	$E$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Budget et autres transferts liés au produit</b>	FCFA/TONNE	$BOT$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Facteur de conversion de quantité (frontière - point de compétition)</b>	Fraction	$QT_{wh}$	1	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>Facteur de conversion de qualité (frontière - point de compétition)</b>	Fraction	$QL_{wh}$	1	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>Facteur de conversion de quantité (point de compétition - ferme)</b>	Fraction	$QT_{fg}$	0.65	0.65	0.65	0.65	0.65	0.65	0.65	0.65	0.65
<b>Facteur de conversion de qualité (point de compétition - ferme)</b>	Fraction	$QL_{fg}$	1	1	1	1	1	1	1	1	1

## SYNTHÈSE DES INDICATEURS

**Tableau 14. Écart de prix SAPAA pour l'arachide décortiquée au Burkina Faso, FCFA/Tonne, 2005-2013**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Statut d'échange pour l'année	x	x	x	x	x	x	m	m	x
Écart de prix observé au point de compétition	-19,345	-109,416	-15,068	-84,044	-134,548	-197,961	-228,220	-277,332	29,476
Écart de prix ajusté au point de compétition	-53,615	-144,995	-52,395	-131,379	-180,954	-253,133	-83,510	-110,059	-29,356
Écart de prix observé à la ferme	15,218	11,881	-28,255	-118,919	-8,363	-78,316	-81,325	-97,761	92,070
Écart de prix ajusté à la ferme	-23,164	-29,485	-66,525	-163,121	-59,801	-135,392	-14,409	-21,276	26,116

Source: Calcul des auteurs en utilisant les données décrites ci-dessus

**Tableau 15. Taux nominaux de protection et d'assistance SAPAA pour l'arachide décortiquée au Burkina Faso, (%), 2005-2013**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Statut d'échange pour l'année	x	x	x	x	x	x	m	m	x
TNP observé au point de compétition	-8%	-37%	-6%	-22%	-35%	-40%	-35%	-35%	7%
TNP ajusté au point de compétition	-19%	-44%	-17%	-31%	-42%	-46%	-16%	-18%	-6%
TNP observé à la ferme	12%	8%	-20%	-55%	-4%	-28%	-22%	-22%	46%
TNP ajusté à la ferme	-14%	-15%	-37%	-63%	-23%	-41%	-5%	-6%	10%
TNA observé à la ferme	12%	8%	-20%	-55%	-4%	-28%	-22%	-22%	46%
TNA ajusté à la ferme	-14%	-15%	-37%	-63%	-23%	-41%	-5%	-6%	10%

Source: Calcul des auteurs en utilisant les données décrites ci-dessus.

**Tableau 16. Écart de Développement des Marchés SAPAA pour l'arachide décortiquée au Burkina Faso, FCFA/Tonne, 2005-2013**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Statut d'échange pour l'année	x	x	x	x	x	x	m	m	x
Écart des coûts d'accès au point de compétition (ACGwh)	-9,836	-8,690	-10,640	-12,452	-11,153	-12,546	27,148	30,348	-16,997
Écart des coûts d'accès à la ferme (ACGfg)	-16,107	-18,239	-14,009	-13,433	-21,274	-21,215	-27,145	-32,243	-27,714
Écart de taux de change (EXRP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écart de marché International (IMG)	-12,440	-14,436	-13,622	-18,316	-19,011	0	0	0	-21,243

Source: Calcul des auteurs en utilisant les données décrites ci-dessus.

## 5. RÉSULTATS ET INTERPRÉTATION

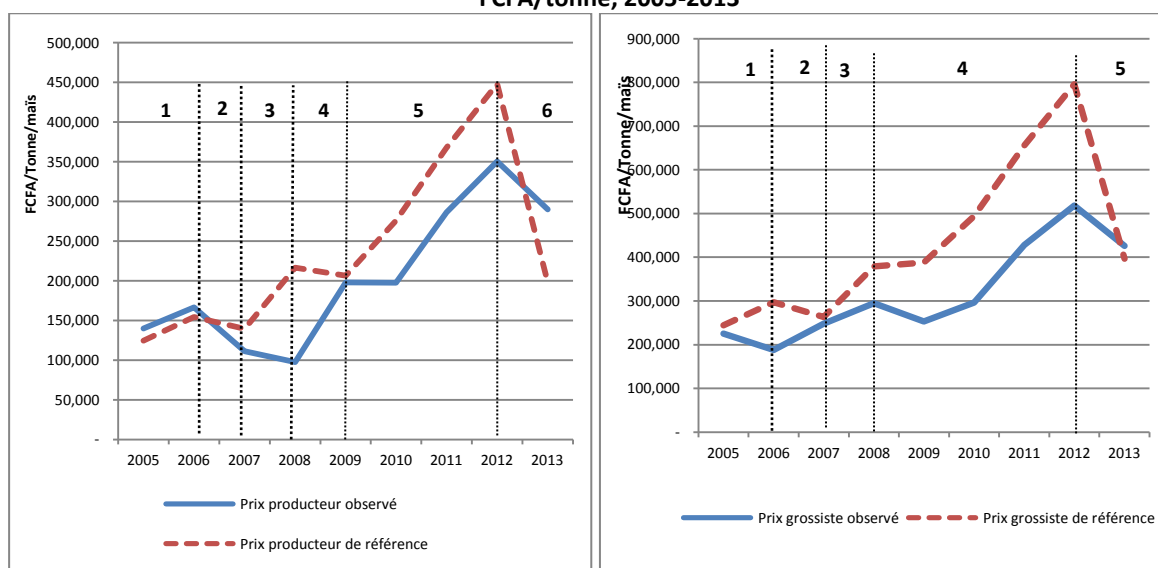
Cette étude a pour but de mesurer les incitations par les prix aux producteurs et autres agents de la filière. L'analyse est fondée sur la comparaison entre des prix domestiques observés et des prix de référence calculés. Les prix de référence sont construits à partir du prix régional du produit à la frontière du pays.

### Domaine observé

L'analyse SAPAA, dans le domaine des indicateurs dits "observés", permet de mesurer les incitations et les pénalisations par les prix reçues par les producteurs et les grossistes d'arachide au Burkina Faso. Ces incitations ou pénalisations reflètent l'écart de prix positif ou négatif perçu par les grossistes et producteurs d'arachide du fait de l'environnement des politiques en place et des performances du marché au Burkina Faso. Ces politiques peuvent être explicites et/ou implicites : politiques commerciales, différentes formes de soutien des prix ou de taxation le long de la filière.

La Figure 16 ci-dessous présente les prix observés au producteur et au grossiste pour l'arachide, comparés aux prix de référence qu'auraient pu recevoir les deux types d'acteurs (producteurs et grossistes). Le prix de référence est en effet le prix que les acteurs de l'arachide auraient reçu en l'absence de distorsions de prix liées à l'environnement des politiques en place au Burkina Faso. Pris sur l'ensemble de période, les producteurs, aussi bien que les grossistes ont reçu des prix en deçà des prix de référence calculés. Toutefois, des périodes de ruptures marquées par des prix observés supérieurs aux prix de référence sont enregistrées pour les deux types d'acteurs. Les producteurs ont connu six périodes distinctes : (1) en 2005 et 2006, l'environnement des politiques a généré des prix au-dessus des prix de référence, avec un écart moyen positif de 13 549 FCFA par tonne d'arachide ; (2) en 2007, l'écart s'est inversé et est passé à -28 255 FCFA/tonne, traduisant un environnement défavorable à la rémunération des producteurs ; (3) en 2008, cet environnement défavorable s'est davantage dégradé et s'est traduit par un écart de -118 919 FCFA/tonne ; (4) en 2009, on assiste à une baisse significative de cet écart qui est passé à -8 363 FCFA/tonne ; (5) la période 2010 à 2012 connaît une reprise de cet écart négatif qui passe alors à -85 801 FCFA/tonne en moyenne ; (6) l'année 2013 connaît une inversion de l'écart qui passe à 92 070 FCFA/tonne.

**Figure 16. Prix observé et de référence au producteur et au point de compétition pour l'arachide, en FCFA/tonne, 2005-2013**



Source : SAPAA, 2014

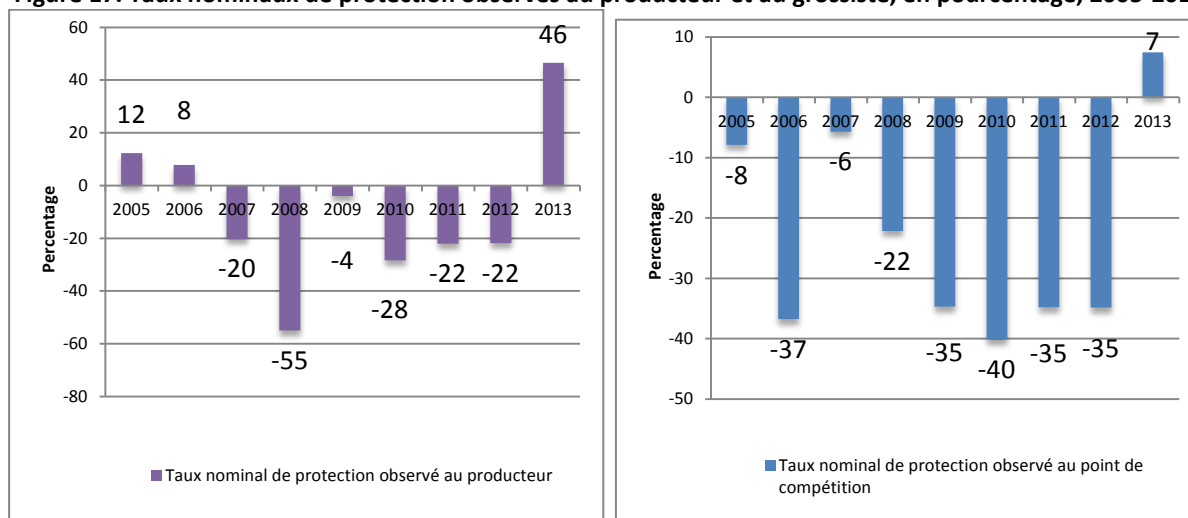
La situation des grossistes quant à elle peut être distinguée en 5 périodes: (1) en 2005, ils ont obtenu des prix en-dessous des prix de référence, reflétant tout comme pour les producteurs, un environnement défavorable à leur rémunération, avec un écart de -19 345 FCFA/tonne ; (2) en 2006, cette situation défavorable s'est dégradée, avec un écart qui est passé à -109 416 FCFA/tonne ; (3) en 2007, on assiste à une amélioration de la situation défavorable des grossistes avec un écart qui est tout de même resté négatif, mais est passé à -15 068 FCFA/tonne ; (4) de 2008 à 2012, les grossistes ont à nouveau assisté à une détérioration de leur situation, avec un écart moyen de -184 421 FCFA/tonne ; (5) en 2013, l'environnement des politiques devient favorable aux grossistes pour qui on enregistre un écart de prix positif, de l'ordre de 29 476 FCFA/tonne.

En somme, sur l'ensemble de la période, l'environnement des politiques a engendré une situation défavorable, tant aux producteurs qu'aux grossistes, avec des écarts moyens respectifs de -32 641 FCFA/tonne et de -115 162 FCFA/tonne. Cet écart négatif pour les grossistes suggère a priori que les acheteurs d'arachide sur le marché de Sankaryaaré ont payé un prix nettement au-dessous de celui qu'ils auraient payé en l'absence de distorsions liées à l'environnement des politiques domestiques au Burkina Faso.

Bien que les écarts de prix permettent d'obtenir une appréciation des incitations par les prix en termes de valeurs monétaires, ils ne permettent pas d'analyser l'importance relative des distorsions sur les prix reçus par les grossistes et les producteurs. Il est en effet nécessaire de ramener les écarts de prix à leur valeur vis-à-vis du niveau des prix sur une année donnée. Les écarts de prix sont donc exprimés sous forme de taux nominaux de protection (TNP), c'est-à-dire le ratio de l'écart de prix sur le prix de référence au producteur ou au grossiste (Figure 17). Les TNP pour l'arachide témoignent, tout comme les écarts de prix, des prix désincitatifs perçus par les producteurs et les grossistes durant l'ensemble de la période, hormis en 2005, 2006 et 2013 pour les producteurs et 2013 pour les grossistes.



**Figure 17. Taux nominaux de protection observés au producteur et au grossiste, en pourcentage, 2005-2013**



Source : SAPAA, 2014

Au cours des années d'exportation (2005-2010 et 2013), on observe une tendance évolutive similaire des prix observés FOB, grossiste et producteur, avec des coefficients de corrélation de 0.60, 0.67 et 0.52, respectivement entre les prix grossiste et FOB, les prix grossiste et producteur et entre les prix producteur et FOB pour les années d'exportation (2005-2010 et 2013). Ces coefficients, sans donner le niveau d'intégration des trois marchés de l'arachide du Burkina Faso, suggèrent que les pénalisations enregistrées au niveau des acteurs ne sont pas attribuables à la déconnexion des marchés domestiques et régionaux. De tels indicateurs doivent toutefois être pris avec nuance, le nombre d'observations permettant une compréhension très approximative de la connexion entre le marché domestique de l'arachide du Burkina Faso et celui de ses voisins. Par exemple, en 2011 et 2012, il est clair que les prix de l'arachide à Ouagadougou n'ont pas été véritablement affectés par ceux à la frontière du Mali (voir PRIX DOMESTIQUE, p.28).

Par ailleurs, sur l'ensemble de la période, aucune politique réglementaire ou budgétaire (taxe commerciale, prix plafonds...) de nature à créer des prix pénalisants pour les grossistes ou producteurs n'a été enregistrée pour l'arachide (voir DÉCISIONS ET MESURES DE POLITIQUES). Les pénalisations enregistrées, tant au niveau des producteurs que des grossistes proviennent alors de facteurs structurels auxquels fait face la filière : qualité du produit, coûts de mise en marché excessifs (état des infrastructures routières, frais légaux de route, les frais illicites le long routes, marges excessives), faible organisation des acteurs de la filière. Il en résulte des prix domestiques particulièrement bas pour les acteurs et notamment les grossistes, comparés aux prix de référence calculés à partir des grossistes observés au Ghana et au Mali (destination et provenance de l'arachide du Burkina).

Ainsi, excepté en 2013, les grossistes ont fait face à des pénalisations par les prix sur l'ensemble de la période, en années d'exportation comme d'importation. Ces pénalisations se mesurent à -23 pourcent en moyenne. Pour ce qui est des années d'exportation (2005-2010 et 2013), hormis en 2013, il est possible de considérer que les pénalisations au niveau des grossistes reflètent un ensemble de faiblesses structurelles le long de l'axe d'exportation de l'arachide, qui affectent à la baisse le prix offert par l'exportateur au grossiste. Parmi celles-ci, l'organisation de la filière qui affecte la formation et la distribution équitable des marges entre les acteurs, l'absence de politiques de nature à influencer les prix domestiques ou encore l'environnement socioculturel affectant à la

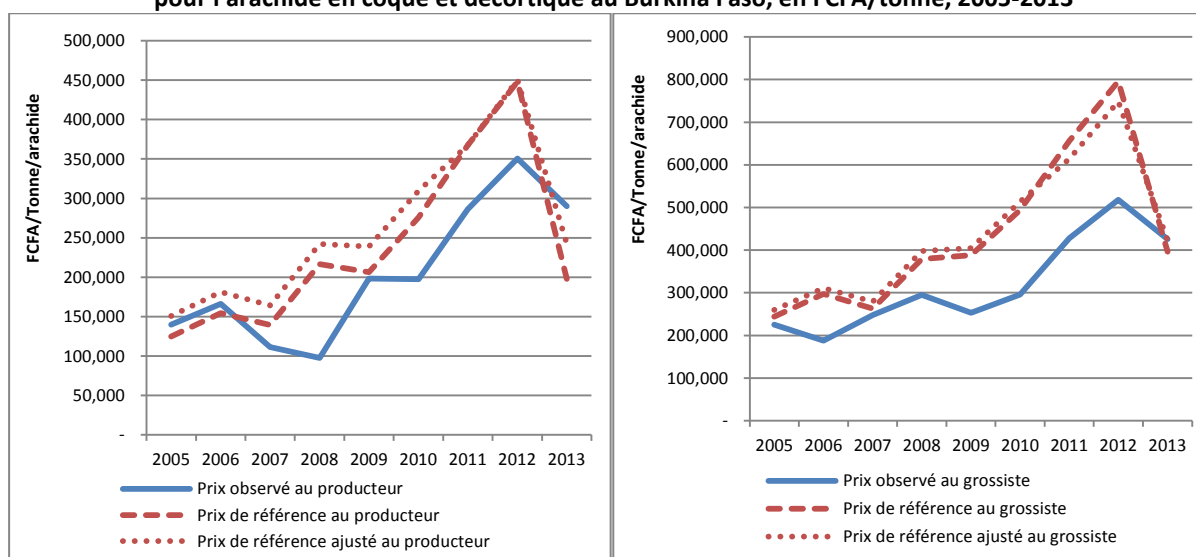
fois l'offre (volume disponible d'arachide décortiquée) et la demande (utilisation et transformation de l'arachide décortiquée), peuvent être avancés comme les premières causes des pénalisations. Étant donné que dans de nombreux cas, les exportateurs sont les mêmes agents que les grossistes, ces marges excessives des exportateurs reflètent en réalité un gain considérable acquis par le grossiste aux dépens de la filière arachide. Par ailleurs, en 2013, les grossistes ont perçu une légère incitation de 7 pourcent. En l'absence de série longue qui confirme ce niveau d'incitation par les prix, il est difficile de l'expliquer par une cause structurelle. Il est possible que la demande d'arachide ait diminué au Ghana en 2013, où que l'offre du Burkina Faso se soit contractée, poussant les grossistes-exportateurs à resserrer fortement leurs marges. Durant les années d'importations, en 2011 et 2012, les pénalisations reflètent la différence générale de niveau de prix pour l'arachide entre le Mali (d'où provient le prix de référence) et le Burkina Faso. En effet, les prix à la frontière Mali-Burkina Faso et au niveau du marché de gros de Ouagadougou semblent peu connectés, les derniers étant moins élevés que les premiers. Les pénalisations pourraient refléter le fait que les coûts élevés du décorticage de l'arachide sont mieux pris en compte par les grossistes maliens que par ceux du Burkina Faso dans la fixation de leur prix, qui est utilisé comme base pour le calcul du prix de référence de l'arachide en 2011 et 2012.

Au niveau des producteurs, les résultats sont mitigés, avec des incitations enregistrées trois années sur neuf (2005, 2006 et 2013). Du fait de l'absence de mesures explicites mises en œuvre par le gouvernement au profit de la formation des prix aux producteurs, les pénalisations observées de 2007 à 2012 sont donc le fait d'un ensemble de distorsions structurelles observées le long de la filière. Les coûts de mise en marché élevés, notamment la marge des grossistes, peuvent être avancés. La spécificité socioculturelle de la production d'arachide peut également expliquer la faiblesse des prix obtenus par les producteurs. En effet, bien qu'elle soit considérée comme une culture de rente, l'arachide est pratiquée par les couches sociales les moins équipées (femmes et jeunes) et bascule de plus en plus vers une culture vivrière, avec des prix peu incitatifs en l'absence d'une demande domestique solide pour le produit. Les incitations de 2005, 2006 et 2013 semblent tirer leur source de facteurs conjoncturels, probablement à une pression de la demande ces années-ci, qui sont, excepté 2008, les principales années d'exportation de l'arachide de la période.

### **Domaine ajusté**

Dans le domaine ajusté, le SAPAA calcule des prix de référence qui sont ceux qu'auraient dû recevoir les producteurs et grossistes en l'absence de distorsions de politiques et avec de bonnes performances de marché, mais aussi dans le cas d'une filière plus efficiente. La Figure 21 ci-dessous compare les prix domestiques observés (collectés sur les marchés), les prix de référence observés (commentés précédemment) et les prix de référence ajustés. Les prix de référence ajustés qui sont en réalité, les prix que devraient percevoir les agents de la filière, en l'absence de distorsions telles que les marges excessives, des taxes illégales et des surcoûts de transport, sont plus élevés que les prix de référence observés, sauf pour les années 2011 et 2012, qui correspondent aux années d'importation de l'arachide au Burkina Faso et 2013 pour les producteurs.

**Figure 18. Prix de référence observés et ajustés, et prix domestiques observés, des producteurs et grossistes pour l'arachide en coque et décortiqué au Burkina Faso, en FCFA/tonne, 2005-2013**



Source : SAPAA, 2014

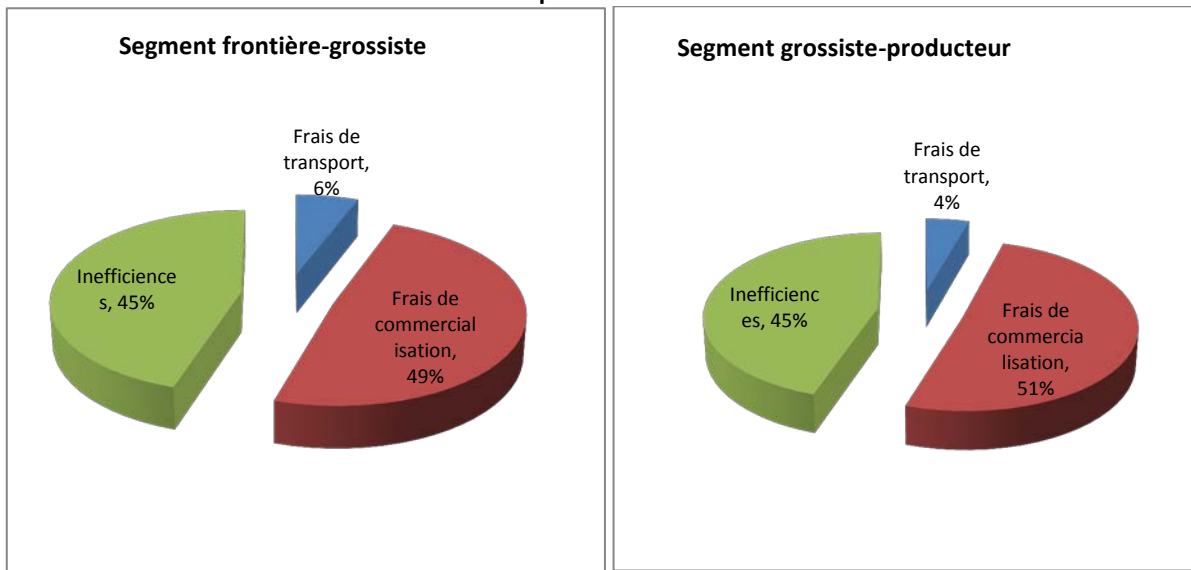
Les prix de marché, effectivement reçus par les producteurs et les grossistes ont été en moyenne, encore plus éloignés des prix de référence ajustés, c'est-à-dire ceux qu'ils auraient pu recevoir dans un environnement politique dépourvu de marges excessives, de taxes illégales et des surcoûts de transport. Les acteurs ont donc logiquement obtenu en moyenne, des pénalisations encore plus importantes dans le domaine ajusté qu'observé. Ces pénalisations moyennes se sont traduites par des TNPs ajusté moyen de -21 pourcent pour les producteurs et de -26 pourcent pour les grossistes, soit respectivement 12 points et 3 points plus négatifs que les TNPs observés moyens.

Au cours des années d'importation, (2011-2012), les prix de référence ajustés des acteurs (producteurs et grossistes) ont été légèrement inférieurs aux prix de référence observés. Cela implique que les inefficiences constituent dans une faible mesure, une protection naturelle de l'arachide locale commercialisée sur le marché domestique.

En somme, même si les surcoûts engendrés par les inefficiences constituent une barrière aux portes du pays lors des années d'importation et renchérissent les prix domestiques, leur réduction, ou suppression sur toute la chaîne de la filière ne feraient qu'améliorer les incitations des grossistes et producteurs au cours des années d'exportation. Ces inefficiences<sup>9</sup> représentent en moyenne, 45 pourcent des coûts d'accès sur chacun des deux segments (voir Figure 22).

<sup>9</sup> Les inefficiences ont été obtenues en faisant la somme des coûts de transport excessifs, des frais illicites et des marges excessives. Les frais de commercialisation sont l'ensemble des frais d'emballage, de conditionnement, de manutention, d'entreposage (et autres frais liés à la commercialisation) augmentés de la marge efficiente.

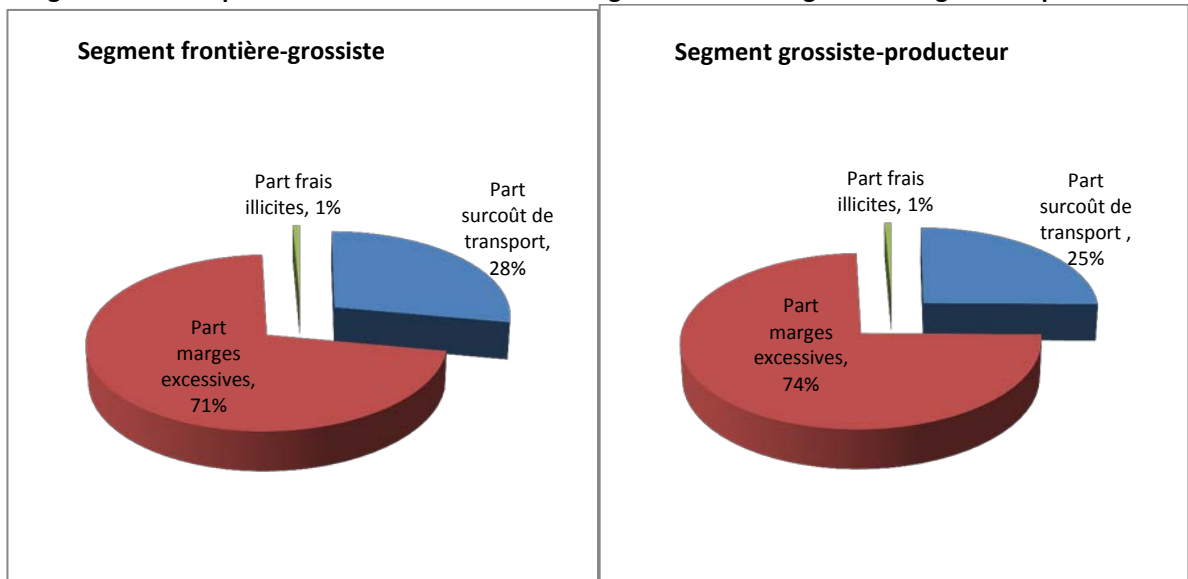
**Figure 19. Part des inefficiences dans les coûts d'accès, sur les segments frontière-grossiste et grossiste-producteur**



Source : SAPAA, 2014

Avec des moyennes respectives de 25 et 28 pourcent sur les segments grossiste-producteur et frontière-grossiste, les surcoûts de transport liés à l'état des infrastructures routières sont les deuxièmes inefficiences après les marges excessives, qui elles sont de l'ordre de 74 et 71 pourcent sur les mêmes segments. De plus faibles marges auraient donc permis de réduire quasiment aux trois quart les charges liées aux inefficiences de marché de la filière, tandis que ces inefficiences seraient réduites d'environ un quart si de meilleures infrastructures routières se prêtaient au transport sur les différents segments.

**Figure 20: Décomposition des inefficiences sur les segments frontière-grossiste et grossiste-producteur**

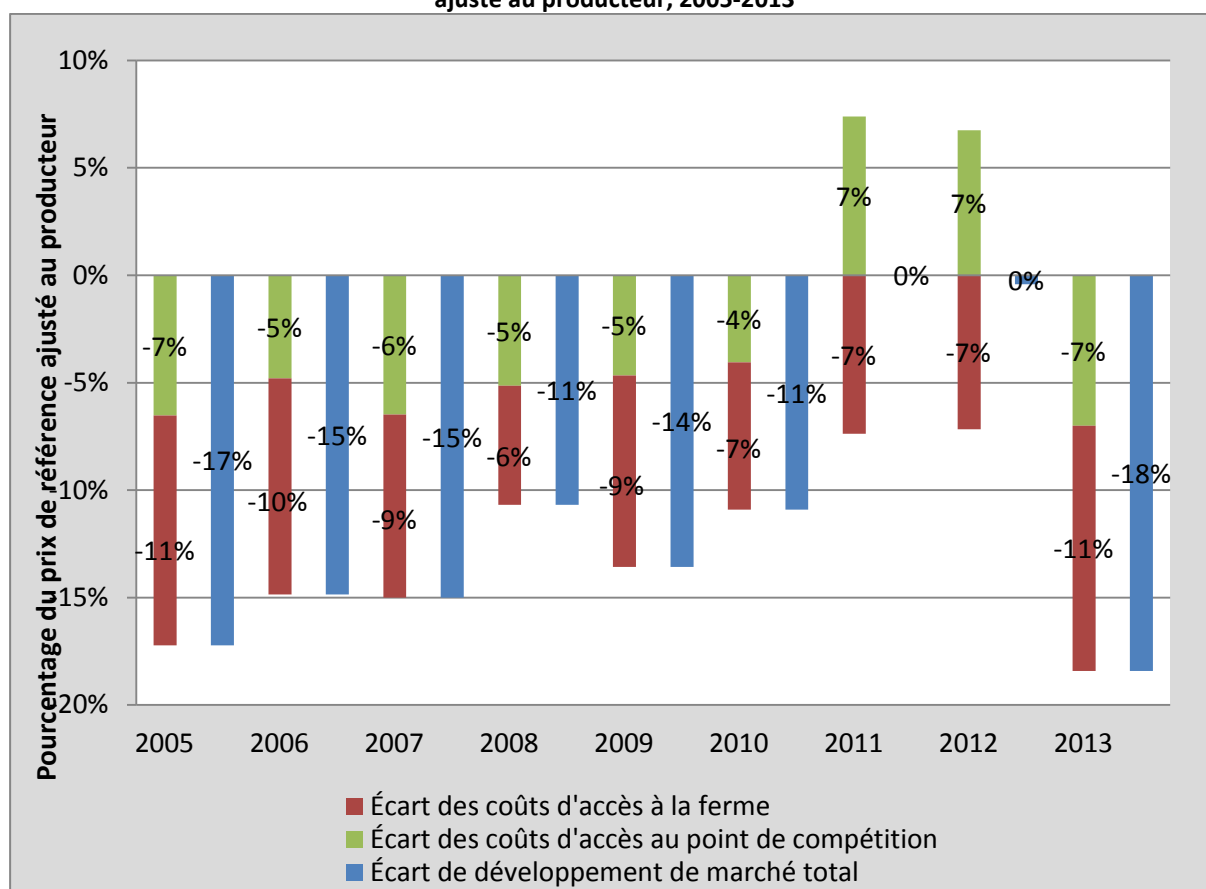


Source : SAPAA, 2014

L'ensemble des distorsions de prix et de marché est résumé dans l'Écart de Développement des Marchés (EDM). Cet indicateur calcule le manque à gagner - ou le gain - pour l'ensemble de la filière, attribuable aux inefficiences de marché. Ce manque à gagner – ou ce gain – est réparti entre les différents acteurs de la filière et dans un sens plus large, la société (dont les producteurs, les

grossistes et le gouvernement). En termes absolus, l'ensemble de la filière a perdu en moyenne 24 022 FCFA par an sur la période 2005-2013, exclusivement dû aux des marges excessives, aux surcoûts de transport et aux frais illicites. Ce manque à gagner est par ailleurs fortement concentré sur le segment grossiste-producteur sur lequel 62 pourcent de ce manque à gagner total est enregistré. Au niveau relatif, la Figure 24 ci-dessous révèle un écart de développement des marchés total (barre bleue) quasiment nul en 2011 et 2012 qui correspondent aux années d'importation. Cela implique qu'en somme, l'ensemble de la filière n'a pas été significativement affecté par les inefficiences enregistrées au cours de ces années. Cependant, les acteurs (pris individuellement) ont été affectés par ces inefficiences : les grossistes ont enregistré un gain proportionnel au manque à gagner enregistré au niveau des producteurs, ce qui annule la perte enregistrée par l'ensemble de la filière.

**Figure 21. Écart de développement des marchés pour l'arachide au Burkina Faso, en % du prix de référence ajusté au producteur, 2005-2013**



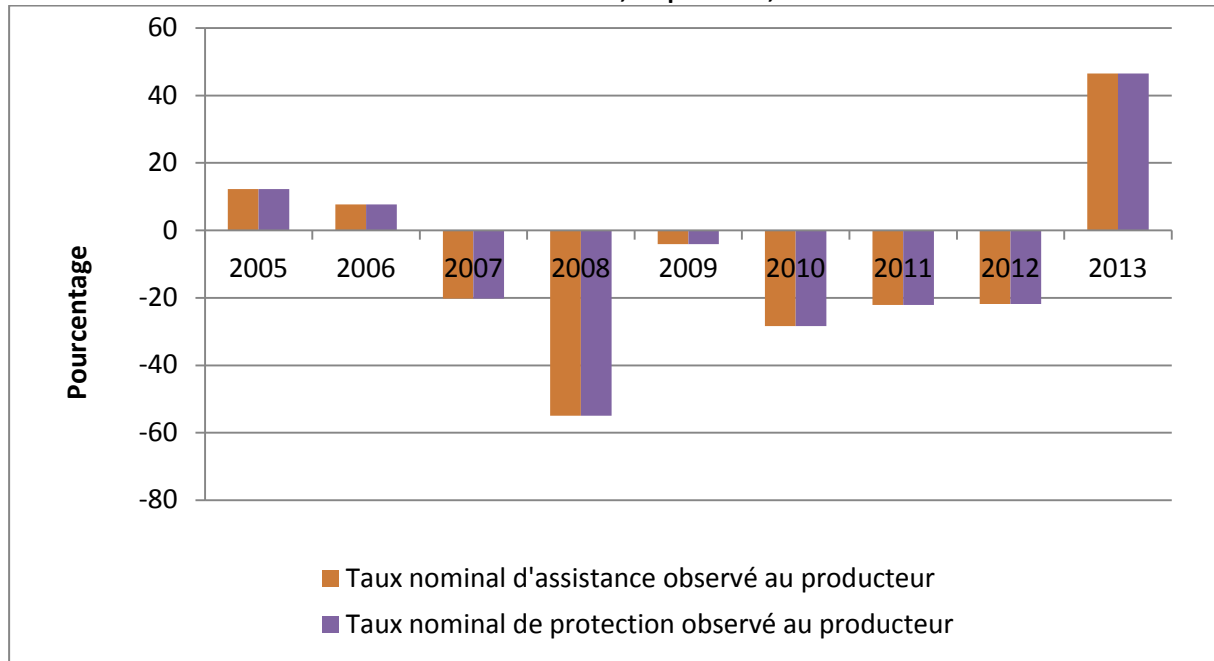
Source : SAPAA, 2014

### Taux nominaux d'assistance

La méthodologie SAPAA permet également de calculer des taux nominaux d'assistance, qui évaluent de manière plus holistique le soutien fourni aux producteurs. Effectivement, si les taux nominaux de protection sont un indicateur de mesure du soutien par les prix dont bénéficient les producteurs, les taux nominaux d'assistance incluent également le soutien par les transferts budgétaires.

Du fait du manque (voire l'absence) de transfert budgétaire au bénéfice de la filière arachide au Burkina Faso, le taux nominal d'assistance<sup>10</sup> représenté dans la Figure 25 ci-dessous est identique au taux nominal de protection.

**Figure 22. Taux nominal d'assistance ajusté et taux nominal de protection ajusté au producteur pour l'arachide au Burkina Faso, en pourcent, 2005-2013**



Source : SAPAA, 2014

<sup>10</sup> Qui est la somme de l'écart des prix observé au producteur et des dépenses publiques rapporté au prix de référence observé au producteur.

## 6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'analyse SAPAA révèle que l'environnement politique du Burkina Faso semble globalement défavorable à la production d'arachide en coque et davantage défavorable à l'activité de commerce en gros de l'arachide décortiquée. Ces pénalisations sont essentiellement attribuables aux coûts de mise en marché excessifs tels que l'état des infrastructures routières, les frais illicites le long routes, ainsi que les marges excessives, notamment des grossistes-exportateurs. Au cours des années d'importation en revanche, les inefficiences semblent constituer une protection naturelle pour l'arachide locale, puisque les indicateurs montrent que les acteurs auraient reçu des prix moins importants si ces surcoûts étaient supprimés et dans l'hypothèse de marchés connectés. Par ailleurs, le manque d'accès à la technologie appropriée pour le décorticage de l'arachide en coque engendre également des coûts pour les grossistes. En définitive, ces derniers reçoivent des prix bien plus bas que les prix de référence à la frontière calculés à partir de ceux des grossistes maliens, bien qu'ils pratiquent des marges élevées sur leurs prix de vente à l'exportation.

En 2013, on assiste tout de même à une inflexion de la situation des acteurs. Grossistes et producteurs se retrouvent tous incités, avec un bien meilleur niveau d'incitation des producteurs. Les acteurs ont donc reçu de meilleurs prix comparés à la situation de référence. Ce dernier point peut augurer une reprise de la situation de la filière, avec une demande en hausse dans les pays côtiers et des exportations qui repartent après deux années d'importations et possiblement une meilleure information sur le marché au niveau des producteurs. Toutefois, le soutien budgétaire vers la filière arachide demeure inexistant.

Le Tableau 17 ci-dessous présente les principaux facteurs explicatifs, conjoncturels et structurels de l'effet mesuré de l'environnement des politiques sur les prix de l'arachide au Burkina Faso.

**Tableau 17. Facteurs explicatifs des pénalisations des acteurs de la filière arachide au Burkina Faso, 2005-2013**

Période	Effet des politiques sur les prix	Facteur explicatif	
		Conjoncturel	Structurel
2005-2006	Légères incitations des producteurs et pénalisation des grossistes	Forte demande des pays importateurs de la sous-région.	Absence ou faible prise en compte des coûts de transformation dans la formation des prix grossistes du Burkina Faso.  Inefficiences dans la commercialisation de l'arachide : marges excessives, mauvais état des infrastructures routières, taxes illicites le long de l'axe Beguedo-Sankaryaré-Hamélé.
2007-2012	Pénalisations des producteurs et grossistes	Mauvaises récoltes en 2011 et 2012, le Burkina Faso devient importateur net.	Absence ou faible prise en compte des coûts de transformation dans la formation des prix grossistes  Inefficiences dans la commercialisation de l'arachide : marges excessives, mauvais état des infrastructures routières, taxes illicites le long de l'axe Beguedo-Sankaryaré-Hamélé.
2013	Faible incitations des grossistes et relativement plus importantes aux producteurs	Possible reprise de la situation de la filière, notamment meilleure information des acteurs, avec des exportations qui redémarrent.	Absence ou faible prise en compte des coûts de transformation dans la formation des prix grossistes  Inefficiences dans la commercialisation de l'arachide : marges excessives, mauvais état des infrastructures routières, taxes illicites le long de l'axe Beguedo-Sankaryaré-Hamélé.

Source : SAPAA, 2014

Sur la base de l'analyse SAPAA, les recommandations suivantes peuvent être formulées à l'endroit des décideurs :

- 1) Rationaliser les efforts budgétaires de renforcement des infrastructures, pour le soutien à la commercialisation des produits agricoles et de l'arachide en particulier
  - Augmenter les dépenses de construction et de réhabilitation des infrastructures routières, selon les axes de commercialisation liant les principales zones de production aux principales zones de consommation, ainsi que les principaux corridors servant aux flux externes des produits. Une telle rationalisation des dépenses dans le secteur des infrastructures contribuera à réduire les pénalisations liées aux inefficiences spécifiques aux infrastructures.
- 2) Améliorer l'organisation de la filière par la mise en place et le soutien d'interprofessions spécifiques à la filière arachide
  - Accompagner les acteurs dans leurs activités en mettant l'accent sur les bonnes pratiques en termes de production, de commercialisation et de transformation de l'arachide. Une organisation plus rationnelle de la filière permettrait une meilleure transmission des prix régionaux.
- 3) Accroître les efforts budgétaires en soutien à la recherche agricole en générale et à l'arachide en particulier



- Mettre à la disposition des producteurs, des semences adaptées aux conditions agro-climatiques du pays pour une meilleure productivité et dépourvues d'aflatoxine, dans le but de faciliter la transformation et de prétendre au marché international.
- Se lancer à l'instar du Sénégal, dans la production de variétés semencières d'arachide à double vocation bouche/huilerie, qui permettra de répondre aux exigences du marché extérieur sur lequel l'arachide de bouche est plus prisée.

## **LIMITES**

La principale limite réside dans le fait que certaines des données utilisées pour le calcul des différents indicateurs sont non officielles en dépit des efforts fournis pour utiliser des données provenant de sources officielles. Le développement de la collecte des données nécessaires à ce type d'analyse par les agences gouvernementales est donc à encourager, en complément des données qui sont déjà régulièrement collectées au Burkina Faso. Par ailleurs, les résultats obtenus ne concernent que l'arachide produite dans la zone de production de Beguedo située dans la région du Centre Est. Ils ne sauraient alors être étendus à l'ensemble du territoire sans vérifications et analyses complémentaires même si une grande partie de la production nationale emprunte le type de circuit qui a été analysé (marché de gros et export).

## **BESOINS EN RECHERCHE APPROFONDIE**

Afin de compléter les résultats, il serait envisageable de mener une analyse de complète de la chaîne de valeur, afin de mesurer le niveau de compétitivité des différents maillons de la chaîne.



## BIBLIOGRAPHIE

BAFD, OCDE, PNUD, CEA., (2012) : Perspectives économiques en Afrique.

CEFCOD, (2013) : situation de référence des principales filières agro –sylvo – pastorales et halieutiques au Burkina Faso.

DGESS/MASA, (2012), Comité prévisionnel sur la situation alimentaire : bilan alimentaire.

FAO, (2012) : Crise au sahel 2012 : Assurer la sécurité alimentaire et les moyens d'existence. Note d'information n°1.

FEWSNET, (20112). Burkina, mise à jour des perspectives de sécurité alimentaire, Février 2012.

HELLIN, J. et al. 2010. Using qualitative market mapping to explore Aflatoxin contamination along the Maize and Groundnut Value Chains. Afla Control Project, IFPRI.

INSD, (2005), Résultats de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages, Rapport d'enquête.

NOWAK R., (2005): The impact of transport links on trade, investment and economic integration. Preparatory Conference to the 14th OSCE Economic Forum "Transportation to enhance regional economic co-operation and Stability". DUSHANBE 7-8 November 2005.

Observatoire des Pratiques Anormales, (2011), Résultats des enquêtes menées sur les corridors.

Observatoire des Pratiques Anormales, (2012), Résultats des enquêtes menées sur les corridors.

Observatoire des Pratiques Anormales, (2013), Résultats des enquêtes menées sur les corridors.

PNGT2, (2011) : Les conditions et le niveau de vie des ménages ruraux au Burkina Faso.

SP/CPSA, (2013), situation de référence des principales filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques au Burkina Faso.

TRAORE A., (2005): manuel de tarif de transports urbains interurbains international.

World Bank, (2012): AGRIBUSINESS INDICATORS: Ghana. REPORT NUMBER 68163-GH.

YAMEOGO, C., R., (2005) : étude sur les créneaux porteurs au Burkina Faso.



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture

